Kuoc
[Income distribution]

Office de planification
et de développement
du Québec

Évolution de la répartition des revenus au Québec 1961-1976:

QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS

Direction des études
et systèmes socio-économiques

Mars 1979

Édité au cours du 3e trimestre 1979

© Office de planification de développement du Québec
ISBN 2-551-03419-1
Dépôt légal — Troisième trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Ce rapport a été rédigé sous la direction de Monique F.-DesRochers, directeur du service des études et synthèses socio-économiques de l'OPDQ; ses autres auteurs sont Alison Morgan et Alain St-Onge; a aussi collaboré à la réalisation de cet ouvrage, Anne Gauthier.

Avant-propos

Depuis le début de la décennie 1970, on se préoccupe de plus en plus de la qualité de la croissance économique. Une des questions pressantes qu'on adresse alors aux systèmes économiques touche au degré d'inégalité dans la répartition des revenus. Aussi, tant en Amérique qu'en Europe, les études sur ce thème connaissent un essor remarquable.

L'Office de planification et de développement du Québec s'est donné, il y a quelque temps, un service spécialisé dans les recherches sur les revenus et les conditions de vie, et dont les efforts donnent déjà des résultats tangibles.

Ainsi, en 1978, un premier rapport a été publié sous le titre de: «La répartition des revenus au Québec: analyse des facteurs socio-démographiques de l'inégalité des revenus des familles au Québec, 1973». Dans ce document, on mesurait les conséquences de certains facteurs sur la répartition des revenus prévalant en 1973.

Mais il était aussi nécessaire d'aborder cette question sous un angle dynamique; on décida donc d'étudier l'évolution de la répartition des revenus au Québec entre 1967 et 1975, grâce à une compilation de microdonnées obtenues de Statistique Canada. Au moment de la réalisation de leurs études, l'année 1975 était la dernière pour laquelle les économistes de l'OPDQ pouvaient avoir des statistiques; par ailleurs, pour des raisons de comparabilité de données, il n'était pas possible de couvrir les années antérieures à 1967.

La période 1967-1975, malgré sa relative brièveté, est extrêmement intéressante à examiner du point de vue de la répartition des revenus. D'abord, au plan de la conjoncture économique, cette période comporte des phases cycliques fort contrastées: par exemple, le taux de chômage québécois passe de 4,6% en 1967 à 7,3% en 1971 et à 7,5% en 1972 pour redescendre à 6,8% en 1973 et remonter à 8,1% en 1975. Quelles ont été les conséquences de ces fluctuations sur la répartition des revenus des familles et des personnes vivant hors famille? Sur celle des jeunes et des personnes âgées?

Des changements socio-démographiques se sont aussi produits: ainsi, les groupes d'âges du chef de famille «24 ans et moins» et «25 à 34 ans» ont vu leur part relative dans l'ensemble des familles passer, respectivement, de 5,1% et 23,1% en 1967 à plus de 5,8% et 28,1% en 1975: ce changement structurel a-t-il influencé la répartition des revenus? Et quelle est la répercussion de la forte progression de la scolarité, dont on peut mesurer l'ampleur en observant, par exemple, que la proportion de familles dont le chef a un niveau d'instruction supérieur au secondaire s'établissait à 25% en 1975 par rapport à seulement 11% en 1967?

D'autre part, les politiques sociales et fiscales des gouvernements canadien et québécois ont subi de profondes transformations au cours de cette période. Les premières ont donné lieu à une croissance très rapide des transferts aux particuliers: l'indice d'évolution de ces derniers est passé de 100 en 1967 à 388 en 1975, alors que pour le revenu personnel total des Québécois l'indice augmentait nettement plus lentement: de 100 à 250 pour les mêmes années. Il n'est donc pas surprenant de constater alors que la part relative des transferts aux particuliers dans le revenu personnel total s'établit à 14,4% en 1975 par rapport à 9,5% en 1967.

Les politiques fiscales ont été aussi fortement modifiées surtout avec la réforme de 1972 inspirée par le rapport Carter. Par ailleurs, le fardeau fiscal augmentait considérablement: ainsi, les impôts directs représentaient, en 1975, 19,2% du revenu personnel des Québécois, par rapport à 13,6% en 1967. Ce type d'impôt s'est donc accru presque aussi vite que les transferts aux particuliers pendant cette période.

Dans ces conditions, il devient crucial d'analyser l'impact des politiques sociales et fiscales sur le degré d'inégalité dans la répartition des revenus au Québec: leur effet net global se traduit-il par une accentuation de cette inégalité ou une atténuation? La question est d'autant plus pertinente qu'on sent le besoin, dans divers milieux, de mieux connaître l'articulation entre politiques macro-économiques, politiques fiscales et politiques sociales. Le présent rapport apporte un premier éclairage sur cette question, dans une perspective dynamique. Dans un autre rapport, qui sera publié dans quelques mois, les politiques gouvernementales à caractère redistributif feront l'objet d'une analyse encore plus approfondie.

Le directeur général adjoint
à la Planification

PIERRE LAMONDE

102-00939/

TABLE DES MATIÈRES

Page

Équipe de recherche III

Avant-propos V

Table des matières VII

Liste des tableaux et graphiques XI

Lexique XV

Introduction 1

Chapitre 1 — Théories de la répartition 7

1.1 Étude des facteurs reliés à l'offre de travail 9

1.2 Étude des facteurs reliés à la conjoncture 11

1.3 Étude des facteurs reliés à l'action gouvernementale 12

Chapitre 2 — L'évolution du revenu personnel, 1961 à 1976 15

2.1 Le sommaire de l'évolution du revenu personnel 17

2.2 L'évolution en indice des différentes sources de revenu personnel . 18

2.3 L'évolution en pourcentage des composantes du revenu personnel 20

2.4 Les politiques gouvernementales et l'évolution du revenu personnel 22

2.4.1 La fiscalité 23
2.4.2 Les transferts en espèces 26
2.4.3 Les transferts en services 26

Chapitre 3 — Évolution générale de la répartition du revenu personnel, 1967-1975 29

3.1 Répartition du revenu privé 31

3.2. Répartition du revenu total 34

3.3 Répartition du revenu disponible 36

3.4 Évolution de la répartition du revenu parmi les familles et les hors familles 37

3.4.1 Proportion croissante des «hors famille» 37
3.4.2 Infériorité du revenu moyen des «hors famille» 38
3.4.3 Répartition du revenu privé chez les familles et les «hors famille» 39
3.4.4 Répartition du revenu total chez les familles et les «hors famille» 40
3.4.5 Répartition du revenu disponible chez les familles et les «hors famille» 41

3.5. Conclusion 42

Chapitre 4 — Aspects particuliers de l'évolution de la répartition du revenu 45

4.1. Contribution de chaque source de revenu à l'inégalité de la répartition du revenu total 47

4.1.1 Contribution des salaires à l'inégalité 50
4.1.2 Contribution des revenus nets d'emploi autonome à l'inégalité 51
4.1.3 Contribution des revenus nets de placements à l'inégalité .. 52
4.1.4 Contribution des transferts à l'inégalité 53

4.2 Inégalité de la répartition du revenu ajusté selon la taille de l'unité familiale 53
4.2.1 L'utilisation de l'échelle d'équivalence sur la répartition du revenu privé 54
4.2.2 L'utilisation de l'échelle d'équivalence sur la répartition du revenu total 55
4.2.3 L'utilisation de l'échelle d'équivalence sur la répartition du revenu disponible 55

4.3 Conclusion 56

Chapitre 5 — L'influence des facteurs socio-démographiques sur la répartition du revenu 57

5.1 La démarche 60

5.2 Changements reliés à l'âge des chefs de famille entre 1967 et 1975 . 61

5.3 Changements reliés à l'instruction des chefs de famille entre 1967 et 1975 63

5.4 Changements reliés au nombre de semaines travaillées entre 1967 et 1975 65

5.5 Changements reliés au nombre de gagne-pain entre 1967 et 1975 . 67

5.6 Conclusion 69

Chapitre 6 — Conclusion 71

Annexe: Sources, concepts et méthodologie 77

Bibliographie 87

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux

2.1 Augmentation en pourcentage des indicateurs économiques, Québec, 1961-1976 17

2.2 Évolution du taux de chômage et de l'indice des prix à la consommation, Québec, 1961-1976 18

2.3 Évolution en indice des composantes du revenu personnel, Québec, 1961-1976 19

2.4 Part des composantes du revenu personnel, Québec, 1961-1976 . 21

2.5 La fiscalité et les transferts en pourcentage du revenu personnel, Québec, 1961-1976 22

2.6 Évolution du revenu personnel et des impôts, Québec, 1961-1976 . 24

2.7 Évolution des transferts et du revenu personnel en indice, Québec, 1961-1976 27

3.1 Part du revenu privé détenue par les unités familiales de part et d'autre de la médiane, Québec, 1967-1975 32

3.2 Répartition du revenu privé parmi les déciles d'unités familiales, Québec, 1967-1975 33

3.3 Part du revenu total détenue par les unités familiales de part et d'autre de la médiane, Québec, 1967-1975 34

3.4 Changements nets dans la part du revenu total détenue par les 50% sous la médiane, dus aux changements dans la répartition des transferts 35

3.5 Part du revenu disponible détenue par les unités familiales de part et d'autre de la médiane, Québec, 1971-1975 36

3.6 Changements nets dans la part du revenu disponible détenue par les 50% sous la médiane, dus aux changements dans l'impôt sur le revenu 37

3.7 Proportion des familles et des «hors famille» dans l'ensemble des unités familiales, Québec, 1967-1975 38

3.8 Revenu moyen des «hors famille» en pourcentage de celui des familles, Québec, 1967-1975 38

3.9 Répartition en pourcentage des familles, des «hors famille» et des unités familiales par catégories de revenu total, Québec, 1975 39

3.10 Pourcentage du revenu privé détenu par les familles, les «hors famille» et les unités familiales sous la médiane de chacun des groupes, Québec, 1967-1975 40

3.11 Pourcentage du revenu total détenu par les familles, les «hors famille» et les unités familiales sous le revenu médian de chacun des groupes, Québec, 1967-1975 41

3.12 Pourcentage du revenu disponible détenu par les familles, les «hors famille» et les unités familiales sous le revenu médian de chacun des groupes, Québec, 1967-1975 42

4.1 Évolution de la contribution de chaque source de revenu à l'inégalité de la répartition du revenu total, Québec, 1971, 1973, 1975 48

4.2 Évolution de la contribution des salaires à l'inégalité de la répartition du revenu total, Québec, 1971, 1973 et 1975 50

4.3 Évolution de la contribution des revenus nets d'emploi autonome non agricole à l'inégalité de la répartition du revenu total, Québec, 1971, 1973 et 1975 51

4.4 Évolution de la contribution des revenus nets des emplois autonomes agricoles à l'inégalité de la répartition du revenu total, Québec, 1971, 1973 et 1975 52

4.5 Évolution de la contribution des revenus nets de placements à l'inégalité de la répartition du revenu total, Québec, 1971, 1973 et 1975 52

4.6 Évolution de la contribution des transferts à l'inégalité de la répartition du revenu total, Québec, 1971, 1973 et 1975 53

4.7 Effet des échelles d'équivalence sur la répartition du revenu privé (avant transferts), Québec, 1971, 1973 et 1975 54

4.8 Effet des échelles d'équivalence sur la répartition du revenu total (après transferts), Québec, 1971, 1973 et 1975..... 55

4.9 Effet des échelles d'équivalence sur la répartition du revenu disponible (après impôt), Québec, 1971, 1973 et 1975 56

5.1 Répartition en pourcentage des familles québécoises selon l'âge du chef, 1967, 1971, 1973 et 1975 61

5.2 Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon l'âge du chef, 1967 à 1975 61

5.3 Résultats des simulations des changements reliés à l'âge du chef de famille, Québec, année de base 1975 62

5.4 Répartition en pourcentage des familles québécoises selon l'âge du chef d'après les prévisions de Statistique Canada pour le Québec . 63

5.5 Répartition en pourcentage des familles québécoises selon l'instruction du chef, 1967, 1971, 1973 et 1975 64

5.6 Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon l'instruction du chef, 1967 à 1975 64

5.7 Résultats des simulations des changements reliés à l'instruction du chef de famille, Québec, année de base 1975 65

5.8 Répartition en pourcentage des familles québécoises selon le nombre de semaines travaillées par le chef de famille, 1967, 1971, 1973 et 1975 66

5.9 Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon le nombre de semaines travaillées par le chef, 1967 à 1975 66

5.10 Résultats des simulations des changements reliés au nombre de semaines travaillées, Québec, année de base 1975 67

5.11 Répartition en pourcentage des familles québécoises selon le nombre de gagne-pain, 1967, 1971, 1973 et 1975 68

5.12 Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon le nombre de gagne-pain, 1967 à 1975 68

5.13 Résultats des simulations des changements reliés au nombre de gange-pain, Québec, année de base 1975 69

A.1 Échelle d'équivalence: divers pays et années 83

Graphiques

2.1 Évolution du revenu personnel et des impôts en indice, 1961-1976 . 25

4.1 Les courbes de concentration, 1975 49

LEXIQUE

Coefficient de concentration: mesure de l'inégalité de la répartition d'une source de revenu en particulier. Il sert à déterminer la contribution de cette source de revenu à l'inégalité de la répartition du revenu total.

Coefficient de Gini: indice utilisé pour mesurer l'inégalité de la répartition du revenu. Sa valeur fluctue entre 0 et l'unité. Un coefficient égal à 0 signifie que le revenu est également réparti entre les unités de population, tandis qu'un coefficient égal à l'unité signifie que la répartition est parfaitement inégale, tout le revenu étant reçu par une seule unité de population.

Déciles: partage des unités de population en dix parties égales, ordonnées par ordre croissant de revenu.

Échelles d'équivalence: série d'indices, un pour chaque taille de famille, permettant de dégonfler le revenu familial pour obtenir un revenu équivalent en termes de bien-être au revenu d'une personne seule.

Familles: le concept de famille utilisé est celui de la famille de recensement. Cette famille se compose d'un époux et d'une épouse, avec ou sans enfants célibataires, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants célibataires partageant le même logement. Les unions de fait sont considérées de la même façon que les unions légales et les enfants adoptés, d'un autre lit ou en tutelle ont le même titre que les enfants issus du mariage.

Hors famille: une personne «hors famille» est une personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées, ou partageant un logement avec des parents autres que le conjoint ou les enfants. Un hors famille peut donc vivre avec une famille, qui n'est pas la sienne; il n'en constitue pas moins une unité de hors famille, donc une autre unité familiale.

Impôt direct: cet impôt frappe directement le revenu des particuliers. Celui qui verse la contribution à l'État en supporte aussi le fardeau financier.

Impôt indirect: impôt basé sur les dépenses ou l'usage de biens et de services. Celui qui supporte le fardeau financier de cet impôt n'est pas nécessairement celui qui en verse la contribution à l'État.

Progressivité de l'impôt: caractère du taux d'un impôt qui augmente plus que proportionnellement à l'augmentation du revenu imposable. On peut qualifier l'impôt sur le revenu de progressif. Par extension, on qualifie parfois les transferts de progressifs lorsque les montants de transferts augmentent plus que proportionnellement à la diminution du revenu. Car à ce moment ils ont le même effet qu'un impôt progressif sur le revenu.

Redistribution horizontale: redistribution effectuée en vertu du principe de l'équité horizontale qui préconise le traitement égal des individus et des familles se trouvant dans des situations identiques de besoins.

Redistribution verticale: redistribution effectuée en vertu du principe de l'équité verticale qui préconise le transfert de revenus des plus riches vers les plus démunis.

Régressivité de l'impôt: caractère du taux d'un impôt ou d'une taxe qui augmente moins que proportionnellement à l'augmentation du revenu imposable. On peut qualifier les impôts indirects (taxes de vente, impôt foncier) de régressifs par rapport au revenu personnel puisque ces impôts représentent une part décroissante du revenu au fur et à mesure que celui-ci s'élève. Par extension, on qualifie parfois un transfert de régressif, lorsque les montants de transferts augmentent moins que proportionnellement à la diminution du revenu, car à ce moment ils ont le même effet qu'un impôt régressif sur le revenu.

Revenu disponible: le revenu disponible est composé du revenu privé auquel on ajoute les transferts gouvernementaux et auquel on déduit l'impôt sur le revenu personnel.

Revenu médian: si l'on ordonne l'ensemble des unités familiales par ordre croissant du revenu, le revenu médian est celui de l'unité au milieu de la distribution. Ainsi 50% des unités familiales ont des revenus supérieurs et 50% des revenus inférieurs à ce niveau.

Revenu privé: le revenu privé est composé de tous les revenus gagnés avant toute intervention gouvernementale sur ces revenus, i.e. avant le prélèvement des impôts directs et indirects et avant le versement des paiements de transferts. Il comprend les salaires et traitements, les revenus nets d'emploi autonome, les revenus nets de location et les revenus de placements.

Revenu total: le revenu total comprend le revenu privé auquel s'ajoutent les transferts gouvernementaux.

Taux d'activité: le taux d'activité indique la population active en pourcentage de la population de 15 ans et plus. La population active comprend l'ensemble des personnes de plus de 15 ans qui avaient un emploi ou étaient en chômage au moment de l'enquête sur la population active.

Taux de chômage: le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs sur le nombre de personnes actives. Les chômeurs sont ceux qui étaient sans travail et étaient à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête sur la population active.

Taux d'emploi: le taux d'emploi est le rapport du nombre de personnes occupées sur la population active. Les personnes occupées sont celles qui détiennent un emploi au moment de l'enquête.

Transformations structurelles: terme employé dans les études sur le sujet pour désigner les changements dans les caractéristiques socio-démographiques d'une population, telles que la structure d'âge, de scolarité, la proportion de personnes vivant à l'extérieur de familles, le nombre de gagne-pain par famille, etc. Ce terme s'applique parfois même aux changements dans le nombre de semaines travaillées par les gagne-pain.

Unités familiales: les unités familiales sont constituées de l'ensemble des familles et des personnes «hors famille».

Introduction

INTRODUCTION

La répartition des revenus au Québec est un sujet encore mal connu. On a établi que cette répartition était inégale, trop inégale pour certains; que malgré les politiques gouvernementales de redistribution des deux dernières décennies, la répartition des revenus était devenue légèrement plus inégale. On sait aussi qu'en l'absence de ces politiques de redistribution, l'inégalité de la répartition des revenus au Québec se serait aggravée[1]. Il reste que l'on cherche toujours les facteurs responsables de l'évolution de l'écart entre les revenus des plus riches et ceux des plus démunis.

Il semble d'après certains spécialistes du sujet[2] que les transformations structurelles[3] ont une influence plus grande que celle de l'intervention publique sur l'inégalité de la répartition. Si tel est le cas, il est opportun que les autorités gouvernementales soient mieux renseignées sur cette question. En effet, si on veut améliorer l'efficacité des politiques redistributives pour un motif d'équité, il faut d'abord trouver les facteurs qui élargissent l'inégalité des revenus privés, et appliquer les politiques aux causes de l'inégalité plutôt qu'aux effets. Les politiques différeront selon que l'inégalité de la répartition des revenus et ses variations seront attribuées à des différences dans les goûts et les aptitudes des individus, aux aléas de la conjoncture économique, à la variation dans la structure d'âge de la société québécoise, à l'allongement de la scolarité ou à l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail.

L'objectif de cette étude se doit d'être modeste. Il ne s'agit pas de couvrir l'ensemble des variables explicatives de l'inégalité des revenus, mais plutôt de rechercher les facteurs qui, pendant la dernière décennie, sont les plus susceptibles d'avoir accru l'écart des revenus.

Afin de préciser et d'expliquer notre choix de facteurs significatifs, le premier chapitre du présent document propose un résumé des connaissances sur les théories de la répartition des revenus dans les pays industrialisés, et dresse un bilan des analyses empiriques sur cette question.

Dans un second chapitre, nous étudions l'évolution du revenu personnel depuis 1961 dans le contexte de la conjoncture économique, sociale et politique et cela afin de bien situer les variations de la répartition des revenus dans l'évolution plus générale des revenus personnels.

---

1. OPDQ, (48, 1978).
2. PAGLIN, M., (49, 1975); LECAILLON, J., (34, 1970).
3. Voir la définition dans le lexique au début du rapport.

Le troisième chapitre aborde l'évolution de la répartition proprement dite pendant la dernière décennie: comment se sont réparties parmi les unités familiales, les familles et les hors famille[1], les variations de revenu personnel observées au second chapitre. Nous y analyserons plus spécialement l'évolution de la répartition des revenus privés[1] (avant impôt et avant transfert); puis l'évolution de la répartition des revenus totaux[1] (après transfert mais avant impôt); et finalement des revenus disponibles[1] (après transfert et après impôt). Si un des objectifs de notre étude est l'identification des facteurs d'inégalité de la répartition des revenus privés (avant les interventions gouvernementales), il est néanmoins important de situer l'influence relative des gouvernements dans la répartition générale des revenus. Nous analyserons alors sommairement l'effet de l'impôt et des programmes de transfert sur l'évolution de la répartition des revenus au cours de la période étudiée.

Dans le chapitre suivant, nous étudions quelques aspects particuliers de l'évolution de la répartition des revenus au Québec. Un aspect qui attire d'abord l'attention, c'est la proportion de l'inégalité du revenu total qui revient à chacune des composantes de ce revenu. Après avoir observé la répartition de chaque source de revenu parmi les unités de population, nous mesurerons la part de l'inégalité reliée aux salaires, aux revenus des travailleurs autonomes, aux transferts et aux revenus de placements. Ainsi, nous pourrons savoir si certains types de revenus ont refermé ou agrandi l'écart entre les mieux nantis et les plus démunis au cours de la période étudiée.

Le revenu familial doit faire vivre un certain nombre de personnes, et plus ce nombre de personnes est élevé, moins grande est la part qui revient à chacun. Pour mesurer l'impact des changements de répartition ou d'inégalité des revenus familiaux sur les conditions de vie des individus, il est essentiel d'utiliser une mesure d'équivalence par personne qui doit se partager le revenu familial. Ceci constitue une autre facette de la répartition que nous examinons dans ce quatrième chapitre. Cette mesure d'équivalence permet d'établir si l'accroissement général d'inégalité dans la répartition des revenus se traduit ou non par une détérioration de la répartition des revenus ajustée selon le nombre de personnes qui vivent de ces revenus. L'échelle d'équivalence n'est pas utilisée tout au long de l'étude, car cela rendrait nos résultats non comparables avec les données canadiennes ou internationales.

Finalement, un dernier chapitre traite explicitement de quelques facteurs socio-démographiques et économiques ayant pu influencer l'évolution de la répartition des revenus des familles au Québec pendant la dernière décennie. La structure des familles a évolué, leur composition et leur taille ont varié; la participation au marché du travail n'est plus la même au sein des familles; des changements démographiques importants se sont produits, sans oublier l'activité économique générale qui affecte toujours le niveau et la répartition des revenus. Nous mesurons séparément l'impact qu'a eu chacun de ces facteurs sur l'évolution de la répartition des revenus.

Les résultats de ce dernier type d'analyse nous permettent d'évaluer avec plus de clairvoyance l'impact possible des changements structurels futurs sur la répartition des revenus des familles et de fournir aux autorités gouvernementales

1. Voir les définitions dans le lexique au début du rapport.

quelques instruments valables pour estimer a priori les effets redistributifs des politiques fiscales et sociales. Selon trois études canadiennes récentes sur cette question[1], il semble que les gouvernements ne possèdent pas de tels instruments, puisqu'une grande partie des efforts redistributifs de la dernière décennie, malgré un objectif d'équité, n'ont pas réussi à diminuer les écarts de revenus.

La présente étude porte sur les année 1967-1975, car les sources des données existantes sur la répartition du revenu s'arrête présentement en 1975. Les prochaines données sur l'année 1977 ne seront disponibles qu'en juillet 1979.

1. Conseil national du Bien-être social, (16, 1978); GILLESPIE, W., (23, 1978); CLOUTIER, J.-E., (15, 1978).

CHAPITRE 1

Théories de la répartition

Avant d'entrer plus avant dans le sujet, il est utile de présenter les études qui nous ont semblé pertinentes dans l'analyse de l'évolution de la répartition des revenus au Québec. Il ne s'agit surtout pas d'une revue exhaustive de la documentation sur le sujet des revenus, mais plutôt d'un survol des théories économiques pouvant expliquer les changements dans la répartition des revenus survenus au cours d'une période.

1.1 Étude des facteurs reliés à l'offre de travail

La théorie économique a identifié déjà plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer les différences de revenus au sein d'une population à un moment donné. La plupart des théoriciens à ce sujet ont concentré leurs efforts sur l'analyse des facteurs reliant les écarts de revenu à l'offre de travail[1]. Si les facteurs influençant l'offre de travail varient dans le temps, la répartition en sera nécessairement affectée.

Les théories les plus avancées à ce sujet sont celles du capital humain et du cycle vital, expliquant surtout la répartition des gains de travail. Pour les adeptes des théories du capital humain[2], les différences de gains seraient reliées au degré de formation, y compris la formation à l'école, à la maison et sur les lieux de travail; les gains plus élevés viendraient ainsi compenser les coûts de formation, compte tenu de l'espérance de vie active, des années d'expérience, de l'incertitude des gains et de la probabilité du chômage, etc.

Nous ne disposons pas de données suffisamment désagrégées pour vérifier cette théorie au complet, mais nous pouvons très bien suivre l'évolution de l'éducation et des revenus au Québec. Il faut souligner que le niveau de scolarisation d'une société évolue lentement et que la période étudiée n'est pas longue pour évaluer tous les effets des changements dans l'éducation de la population québécoise.

D'autres économistes croient que l'occupation est un facteur plus important que l'éducation dans la répartition des revenus[3]. Mais l'emploi qu'un individu occupe dépend en bonne partie de son éducation.

---

1. À l'exception peut-être de TINBERGEN, J., (67, 1975).
2. BECKER, G., (6, 1964), (8, 1972); BECKER, G. et B.R. CHISWICK, (7, 1966); BLAUG, M., (9, 1976); MINCER, J., (41, 1958), (40, 1962), (42, 1970); TINBERGEN, J., (67, 1975).
3. KLEVMARKEN, A., (32, 1972).

Certains théoriciens estiment que les différences de gains sont plutôt le résultat de différences de capacité et d'opportunité, ces facteurs ne relevant pas du choix des individus[1]. Dans ce cas, il faut également examiner l'éducation, mais cette fois, l'éducation devient un indice des différences d'intelligence, de milieu, de personnalité, etc.

Les différences d'opportunité peuvent être reliées au sexe du travailleur; elles peuvent aussi être dues à la discrimination. Il serait intéressant d'observer la différence de revenu selon le sexe, en analysant l'évolution de la répartition des revenus. Mais l'échantillon utilisé au cours de la présente étude ne le permet pas.

Les revenus évoluent aussi avec l'âge. Au début de l'âge actif, le revenu est moins élevé; il croît avec l'âge, atteint un maximum entre 45 et 65 ans (selon le pays) et redescend assez rapidement après la retraite obligatoire qui accentue cette tendance. Cette évolution a été vérifiée par de nombreuses études sur la répartition des revenus selon le cycle vital s'appliquant surtout à l'activité des chefs de famille[2]. La structure d'âge d'une population affecte donc considérablement la répartition des revenus à l'intérieur d'un pays. Et des modifications dans la structure d'âge peuvent changer la répartition «apparente» des revenus à un moment donné, même si chaque membre de la société continue de jouir des mêmes revenus globaux pendant toute sa vie. Nous apportons une attention spéciale à l'évolution de la structure d'âge au Québec et à son influence sur les variations de l'inégalité des revenus.

Certains chercheurs croient que les différences de gains peuvent être reliées au pouvoir de marché ou de négociation des travailleurs[3]. Cette idée pourrait nous inciter à analyser les revenus des différentes catégories socio-professionnelles. Malheureusement, les données sur ces dernières ne sont pas suffisantes pour répondre adéquatement à nos questions. Il faudra ultérieurement chercher à améliorer les sources de données.

L'indice général de concentration[4] des revenus tend à se rapprocher de l'indice particulier des groupes dont l'importance relative s'accroît, comme par exemple les salariés *en très longue période*. Cela tient à la baisse progressive du nombre des agriculteurs dont les bas revenus contribuaient à augmenter l'inégalité des revenus de la société. On pourrait croire ainsi que la réduction observée de l'inégalité des revenus depuis le début du siècle n'est que la conséquence d'un phénomène de pondération statistique.

Même si certains groupes comme les salariés tendent à refermer l'écart des revenus, d'autres viennent simultanément l'élargir. Nous pensons à l'augmentation du groupe des femmes chefs de familles monoparentales, des jeunes ou des

1. ARROW, K.J., (1, 1973); BOWLES, S., (12, 1973); BOWLES, S. et V. NELSON, (13, 1974); LYDALL, H.F.F., (36, 1976); STIGLITZ, J.E., (63, 1975); TAUBMAN, P., (64, 1976).
2. WELCH, F., (68, 1975); PORATH, B.Y., (50, 1967); ATKINSON, A.B., (4, 1971).
3. On trouve un résumé de ces idées dans ATKINSON, A.B., (3, 1975); CAIN, G.C., (14, 1976); SAHOTA, G.S., (56, 1978).
4. Cet indice mesure le degré d'inégalité dans la répartition des revenus d'une population.

personnes âgées de plus de 65 ans. On a déjà étudié ces phénomènes dans différents pays[1] afin d'observer les effets des changements socio-démographiques sur la répartition des revenus.

Comme la presque totalité des chercheurs sur la répartition des revenus ont concentré leurs efforts sur les facteurs reliant l'offre de travail et la disparité des revenus, très peu d'analyses ont porté sur la demande. Il reste que, comme le dit si bien Mogridges (44, 1970), rien ne sert d'avoir les plus grandes qualités en tant que travailleur, si personne n'est intéressé à ce type de travailleur:

> *"Whatever the merits of the individual, whether genetically or environmentally determined by whatever process, this is of no account unless he can find someone to pay him for his labour".*[2]

1.2 Études des facteurs reliés à la conjoncture

Nous regardons cet aspect en étudiant les effets de la conjoncture sur la répartition des revenus.

Gramlich (24, 1974) s'est intéressé aux effets régressifs du chômage sur la répartition du revenu des familles. Selon lui, les pertes de gains dues au chômage frappent surtout les plus pauvres et le système de transferts compense en partie seulement ces effets. L'étude de cet auteur révèle en outre que le chômage élevé est funeste *à long terme* pour les chômeurs à bas revenus: ne pouvant bénéficier d'un emploi pour améliorer leur formation ou élargir leur expérience, ils sont condamnés à demeurer vulnérables au chômage et toujours au bas de l'échelle des revenus.

Au Canada, Charles Beach (5, 1976) a développé un modèle économétrique permettant de mesurer l'impact des fluctuations de l'activité économique sur la répartition du revenu personnel. Cet auteur s'attarde surtout à mesurer l'effet des variations des taux d'activité et d'emploi[3] ainsi que du salaire moyen sur la répartition du revenu des différents groupes d'âges de la population masculine adulte. Il démontre que la répartition du revenu parmi les jeunes (14-19 ans) est la plus sensible aux changements dans les taux d'activité et d'emploi. D'une façon générale, l'inégalité de la répartition, à l'intérieur du groupe des jeunes (14-19 ans) et des vieux (65 ans et plus) augmente lorsque la conjoncture s'améliore pour eux. Cela s'expliquerait par le faible attachement de ces deux groupes au marché du travail et par la grande proportion d'inactifs dans le jeune et le vieil âge. Par contre, chez le groupe le plus actif et le plus riche (20-64) ans), une augmentation des taux d'activité et d'emploi rend la répartition du groupe plus égalitaire.

Grâce à ce modèle, il serait possible de voir l'effet sur la répartition des revenus d'une augmentation du taux de chômage ou du taux d'activité. Nous ne pouvons pas, à l'intérieur de la présente étude, appliquer ce type de modèle aux données québécoises, mais il serait intéressant d'en faire l'objet d'une analyse ultérieure. Par ailleurs, nous pourrons facilement relier l'évolution du chômage et de l'inégalité de la répartition pendant la dernière décennie.

---

1. PAGLIN, M., (49, 1975); McLEOD, N. et K. HORNER, (38, 1975); DINWIDDY, R. et R. REED, (20, 1977).
2. MOGRIDGES, M.J.H. (44, 1970).
3. Voir la définition dans le lexique au début du rapport.

1.3 Études des facteurs reliés à l'action gouvernementale

Les gouvernements influencent sans contredit la répartition des revenus, que ce soit volontairement pour redistribuer les richesses ou, indirectement, en tant qu'employeur ou via la législation comme le salaire minimum. La majeure partie des études économiques portent sur l'ensemble des dépenses et des revenus de l'État, et cherchent plus spécifiquement à identifier les bénéficiaires des dépenses publiques et ceux qui finalement en font les frais. En Angleterre, outre les études de la Commission royale sur la distribution du revenu et de la richesse, des économistes du gouvernement et des universités intensifient leurs recherches sur ces sujets[1]. D'ailleurs, on a mis au point, au sein du gouvernement britannique, des techniques permettant d'évaluer rapidement l'impact redistributif d'une nouvelle dépense, d'une nouvelle taxe ou d'un nouveau transfert sur la répartition du revenu. Et depuis 1975, le gouvernement est si conscient de l'importance de l'impact de ses politiques sur la répartition du revenu qu'une réforme proposée n'est jamais discutée ou acceptée en Chambre, avant que l'on en ait mesuré l'impact sur la répartition des revenus.

En France également, les études sur la redistribution se poursuivent au niveau gouvernemental et dans les universités. Tous cherchent à discerner l'impact des politiques redistributives sur les revenus: la préoccupation d'une diminution des inégalités s'accentue[2].

Au Canada, depuis quelques années, les milieux universitaires et gouvernementaux ont étudié l'effet des politiques gouvernementales sur la répartition des revenus[3]. Certains ont examiné l'impact des taxes, d'autres l'effet des transferts, mais tous s'accordent pour dénoncer la régressivité[4] du système fiscal canadien dans son ensemble, ainsi que l'impact de moins en moins redistributif des programmes de transfert sur la répartition des revenus au Canada[5].

Dans la présente étude, au moyen de l'analyse de la répartition du revenu privé, total et disponible, nous discernerons l'effet global des interventions gouvernementales (taxes et transferts) sur la répartition des revenus au Québec. L'OPDQ reprendra dans un autre document l'analyse détaillée de l'impact des programmes de transferts sur la répartition des revenus au Québec[6].

---

1. NICHOLSON, J.L., (46, 1974); NICHOLSON, J.L. et A.J.C. BRITTON, (47, 1976); MEADE, J.E., (39, 1976); Institute for Fiscal Studies, (27, 1978); STEPHENSON, G.A., (62, 1978); HARRIS, R., (26, 1977).
2. FOULON, A., G. HATCHUEL et P. KENDE, (22, 1977); BOBE, B., (10, 1978).
3. GILLESPIE, W.I., (24, 1976); DODGE D.A., (21, 1975); MASLOVE, A.M., (37, 1973).
4. Voir la définition dans le lexique au début du rapport.
5. CLOUTIER, J.E., (15, 1978); GILLESPIE, W.I., (23, 1978); Conseil national du Bien-être social, (18, 1978).
6. Un rapport sera publié à cet effet dans la collection Dossiers de l'OPDQ au 4e trimestre 1979.

Les solutions proposées un peu partout pour réduire l'inégalité de la répartition ne donnent pas les résultats espérés parce que les sources d'inégalité sont multiples et que malgré les nombreuses recherches sur le sujet, il persiste encore des «zones d'ombre». Selon l'équipe des Futuribles en France[1], deux conclusions générales semblent se dégager:

1° «Les mesures les plus recommandables à l'encontre des inégalités sont celles qui n'obligent pas à privilégier l'égalité, la liberté ou la croissance, l'une par rapport à l'autre;

2° Cette préférence va d'autant plus de soi que les alternatives sont très rarement assez nettes pour servir à l'exercice des choix».

Autrement dit, les voies sont fortement inter-reliées et il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de trouver des mesures «idéales» de redistribution. Néanmoins nous croyons qu'une connaissance plus approfondie des causes de l'inégalité des revenus rendra possible une meilleure orientation des politiques redistributives. C'est l'objectif principal du présent document.

1. Association internationale Futuribles, (2, 1976).

CHAPITRE 2

L'évolution du revenu personnel 1961 à 1976

L'évolution du revenu personnel 1961 à 1976

Si la croissance économique, le chômage, l'inflation et l'action gouvernementale affectent la répartition du revenu, il est essentiel d'observer d'abord cet impact sur l'évolution du revenu personnel avant d'en analyser les effets distributifs ou redistributifs.

2.1 Le sommaire de l'évolution du revenu personnel

Les années 1961-1976 au Québec ont été caractérisées par une croissance générale, entravée tout de même par le chômage et l'inflation. Même en dollars constants, le Québec générait plus du double de revenus par personne en 1976 qu'en 1961. Le tableau 2.1 qui suit témoigne bien de l'augmentation impressionnante des principaux indicateurs économiques.

Tableau 2.1

Augmentation en pourcentage des indicateurs économiques, Québec, 1961-1976

Indicateurs	Variation 1961-1976 %
Produit intérieur brut au prix du marché, en $ courants	339
Emploi	50
Revenu personnel, en $ courants	398
Revenu personnel par habitant, en $ courants	321
Revenu personnel par habitant, en $ constants de 1976	118

Source: OPDQ et Comptes économiques du Québec, estimations annuelles 1961-1976, Gouvernement du Québec, MIC, 1977.

Exception faite des années entre 1965 et 1968, le taux de chômage a toujours excédé 6%: à la fin de la période, il était supérieur à 8% (tableau 2.2). Par ailleurs, les deux tiers de l'augmentation globale des prix s'est produite à partir de 1971. Ainsi, la croissance des revenus réels a été plus lente que celle des revenus courants, en fin de période, à cause de l'inflation.

Tableau 2.2

Évolution du taux de chômage et de l'indice des prix à la consommation, Québec 1961-1976

Année	Taux de chômage %		Indices des prix à la consommation[1], 1961 = 100
	Nouvelle enquête	Ancienne enquête	
1961	—	7,2	100
1962	—	7,5	101,2
1963	—	7,5	102,9
1964	—	6,4	104,4
1965	—	5,4	106,7
1966	4,1	4,7	109,9
1967	4,6	5,3	114,2
1968	5,6	6,5	118,1
1969	6,1	6,9	121,8
1970	7,0	7,9	124,3
1971	7,3	8,2	126,6
1972	7,5	8,3	131,4
1973	6,8	7,4	140,1
1974	6,6	7,3	155,7
1975	8,1	8,8	172,7
1976	8,7	—	184,3

Source: OPDQ et Statistique Canada, Population active, Cat. 71-001 Statistique Canada, Prix et indice des prix, Cat. no 62-001

(1) Indice des prix à la consommation à Montréal

2.2 L'évolution en indice des différentes sources de revenu personnel.

Si la masse des revenus personnels, en termes courants, a quadruplé depuis 1961, ses diverses composantes se sont comportées très différemment, comme le montre le tableau 2.3. La rémunération des salariés évolue parallèlement au revenu personnel. Cela n'est guère surprenant, puisqu'elle en forme la plus grande partie.

Les revenus de placement suivent à peu près le même cours excepté en fin de période où ils croissent un peu plus rapidement. Cette accélération viendrait surtout des emprunts massifs des gouvernements et des hausses d'intérêts qui accompagnent l'inflation. Mais cela relève de toute façon d'un domaine où les données sont rares.

Finalement la source la plus dynamique du revenu personnel est constituée par les transferts: ils grimpent, en 1976, à un niveau égalant 7,7 fois leur point de départ de 1961. De $760 millions en 1961, ils sont montés à $5 805 millions en 1976. Il va sans dire qu'un tel accroissement a eu des répercussions sur les revenus personnels des Québécois et leur répartition.

Tableau 2.3 **Évolution en indice des composantes du revenu personnel Québec, 1961-1976 (en $ courants) (Indice: 100 = 1961)**

Année	Revenu d'emploi	Revenu net des exploitants agricoles[1]	Revenu net des entreprises individuelles[2]	Intérêts dividendes et autres revenus de placement	Transferts des administrations publiques aux particuliers	Revenu personnel total
1961	100	100	100	100	100	100
1962	109	105	106	107	107	108
1963	116	90	111	117	107	114
1964	127	82	117	132	115	124
1965	141	90	122	143	125	136
1966	158	142	129	155	129	152
1967	175	118	135	163	165	168
1968	185	130	146	182	198	181
1969	203	136	157	204	219	199
1970	218	119	162	221	242	213
1971	237	131	183	239	289	235
1972	263	167	192	291	364	266
1973	301	235	207	340	421	305
1974	359	235	223	411	525	363
1975	409	273	250	472	641	420
1976	494	218	268	608	764	499

Source: OPDQ et Comptes économiques du Québec, estimations annuelles 1961-1976, Gouvernement du Québec, MIC, 1978.

1. Revenu net des exploitants agricoles au titre de la production agricole.
2. Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris.

2.3 L'évolution en pourcentage des composantes du revenu personnel

L'évolution très différente des composantes du revenu personnel que nous venons d'observer donne lieu à des variations dans leur poids relatif (tableau 2.4).

Le revenu d'emploi représente environ 70% de la masse du revenu personnel. Quant aux transferts aux particuliers, il n'est pas étonnant de constater que leur accroissement considérable depuis 1961 a propulsé cette composante au deuxième rang d'importance comme source de revenu personnel, contribuant à 15% du revenu personnel en 1976 par rapport à 10% 15 ans auparavant. Alors qu'en 1961, le revenu net des entreprises individuelles constituait aussi 10% environ du revenu personnel, la part de ce dernier a décliné continuellement et ne forme plus que 5,2% du total en 1976. À cause de leur taux de croissance plus élevé que la moyenne, les revenus de placements forment maintenant presque 2 points de pourcentage de plus du revenu personnel qu'en 1961: ils passent de 7% à 9% entre 1961 et 1976.

Tableau 2.4 **Part des composantes du revenu personnel, Québec 1961-1976**

Année	Revenu d'emploi	Revenu net des exploitants agricoles[1]	Revenu net des entreprises individuelles[2]	Intérêts dividendes et autres revenus de placement	Transferts des administrations publiques aux particuliers	Revenu personnel total
	%	%	%	%	%	%
1961	70,9	1,9	9,7	7,3	9,7	100,0
1962	71,3	1,8	9,5	7,4	9,6	100,0
1963	71,9	1,5	9,5	7,5	9,1	100,0
1964	72,3	1,3	9,1	7,8	9,0	100,0
1965	73,0	1,2	8,7	7,7	8,9	100,0
1966	73,8	1,8	8,2	7,5	8,2	100,0
1967	73,8	1,3	7,8	7,1	9,5	100,0
1968	72,4	1,3	7,8	7,4	10,6	100,0
1969	72,5	1,3	7,6	7,5	10,7	100,0
1970	72,5	1,1	7,4	7,6	11,0	100,0
1971	71,5	1,0	7,6	7,5	11,9	100,0
1972	70,0	1,2	7,0	8,0	13,3	100,0
1973	69,9	1,4	6,6	8,2	13,4	100,0
1974	70,0	1,2	6,0	8,3	14,1	100,0
1975	69,5	1,2	5,8	8,3	14,8	100,0
1976	69,2	0,8	5,2	9,0	14,9	100,0

Source: OPDQ et Comptes économiques du Québec, estimations annuelles 1961-1976, Gouvernement du Québec, MIC, 1978.

1. Revenu net des exploitants agricoles au titre de la production agricole.
2. Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris.

2.4 Les politiques gouvernementales et l'évolution du revenu personnel

Les politiques gouvernementales affectent l'évolution et la répartition des revenus par le biais de la fiscalité et des transferts. Entre 1961 et 1976, la hausse des impôts sur le revenu des particuliers et l'augmentation phénoménale des transferts représentent les interventions majeures des gouvernements sur les revenus personnels. Voyons d'abord ce que ces interventions représentent en proportion du revenu personnel, avant d'en donner plus de détails.

Le tableau 2.5 démontre la part grandissante des impôts directs par rapport au revenu personnel: de 9% du revenu personnel en 1961, l'impôt sur le revenu des particuliers avait réussi à en absorber 20% en 1976. Cette croissance des impôts provient surtout de l'augmentation des impôts du Québec et des cotisations aux différents régimes d'assurance-sociale. Par contre, les impôts indirects ont décliné légèrement en fin de période. Il est intéressant de noter ici que les transferts représentent, en 1976, environ 40% des impôts.

Tableau 2.5

La fiscalité et les transferts en pourcentage du revenu personnel, Québec 1961-1976

Année	Impôts directs[1]	Impôts indirects	Somme des impôts	Transferts des administrations publiques aux particuliers
	%	%	%	%
1961	9,5	21,8	31,3	9,7
1962	9,6	22,5	32,1	9,6
1963	9,6	22,1	31,7	9,1
1964	10,4	22,2	32,6	9,0
1965	10,1	22,8	32,9	8,9
1966	12,3	22,7	35,0	8,2
1967	13,6	22,3	35,9	9,5
1968	14,9	22,3	37,2	10,6
1969	16,3	22,4	38,7	10,7
1970	17,5	21,8	39,3	11,0
1971	18,3	21,1	39,4	11,9
1972	18,4	21,2	39,6	13,3
1973	18,9	19,9	38,9	13,4
1974	19,5	18,9	38,4	14,1
1975	19,2	17,4	36,6	14,8
1976	19,7	16,8	36,5	14,9

Source: OPDQ et Comptes économiques du Québec, estimations annuelles, 1961-1975, Gouvernement du Québec, MIC, 1977.

1. Impôts directs et autres prélèvements sur le revenu des particuliers.

2.4.1 La fiscalité

Au cours de la période, le système fiscal des particuliers du Québec s'est modifié profondément. Alors qu'en 1961, le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement du Québec ne représentait que 17% de celui du fédéral, en 1976 il atteignait 120% des mêmes impôts fédéraux[1]. Deux facteurs expliquent cette croissance. D'abord, de 1962 à 1972, de nombreux réaménagements fiscaux ont pris place entre le gouvernement fédéral et les provinces en faveur de ces dernières. Ensuite, la non-indexation de l'impôt québécois a permis au Québec, à partir de 1974, d'accroître plus rapidement ses recettes fiscales que le fédéral. Il faut noter aussi que, pendant ce temps, les deux paliers de gouvernement continuaient d'augmenter leur taux d'imposition directe et de profiter de la hausse générale des revenus.

Avec l'inauguration des allocations familiales provinciales en 1967, le Québec en a profité pour abolir l'exemption fiscale pour enfants à charge. De plus, ces allocations ne sont pas imposables au Québec. Cette combinaison de politiques a pour effet d'enlever une des échappatoires fiscales aux revenus supérieurs tout en assurant un bénéfice supplémentaire aux revenus inférieurs au seuil d'imposition[2]. Ces dispositions auraient pu être redistributives dans la mesure où les familles nombreuses se retrouveraient parmi les plus démunis, mais les études que nous avons menées à ce sujet nous suggèrent plutôt le contraire. En effet, les familles nombreuses au Québec se retrouvent souvent parmi les classes de revenus plus élevés. Toutes les compilations sur la répartition du revenu selon la taille de la famille indiquent des revenus moyens plus élevés pour les familles de 3 enfants et plus que pour les familles de 2 enfants et moins[3].

Une des réformes fiscales majeures de la période fut la revision provinciale et fédérale de 1972. Cette réforme changeait le concept même du revenu imposable. Dorénavant, on devait y inclure les gains de capitaux ainsi que les prestations d'assurance-chômage. On définissait le revenu imposable sur un horizon plus large, établi désormais sur une moyenne générale de cinq ans, et permettait des déductions plus importantes des régimes enregistrés d'épargne-retraite. À partir de 1974, on a pu déduire également l'épargne-logement.

En 1974, le fédéral procédait à l'indexation de l'impôt et rajoutait au revenu imposable d'autres allocations de transfert (allocations familiales, sécurité de la vieillesse, etc.), tout en conservant l'exemption fiscale pour enfants à charge. Le Québec n'ayant pas établi l'indexation, les Québécois ont vu leurs contributions fiscales s'alourdir. L'indexation permet en effet aux contribuables de ne pas voir leur impôt sur le revenu monter plus rapidement que leur revenu réel.

On établissait, en 1965, les cotisations pour le Régime des rentes du Québec et, en 1970, celles du Régime d'assurance-maladie. Suivra, en 1971, la décision fédérale de hausser les cotisations d'assurance-chômage. Toutes ces contributions ont pour effet de réduire le revenu net ou disponible des contribuables; mais comme elles sont plafonnées à un certain niveau, elles pèsent relativement moins lourd que l'impôt sur les revenus supérieurs. Leur introduction a pour conséquence de diminuer la progressivité[4] des prélèvements sur les revenus.

---

1. Ministère de l'Industrie et du Commerce, (43, 1978).
2. Conseil national du Bien-être social, (17, 1976).
3. Pour les familles de cinq enfants et plus il y a légère diminution du revenu moyen.
4. Voir la définition dans le lexique au début du rapport.

Au cours de la période, la part des impôts indirects a diminué dans l'ensemble des impôts. En 1961, ils étaient 2,4 fois plus élevés que les impôts directs sur les particuliers. En 1974, le produit des taxes indirectes était devenu inférieur à celui des taxes directes sur le revenu personnel. L'analyse de l'incidence des taxes indirectes révèle que celles-ci sont plutôt régressives sur la répartition, c'est-à-dire que les classes inférieures de revenu paient une part plus élevée de leur revenu que les classes mieux nanties. Leur diminution dans l'ensemble de la fiscalité québécoise devrait réduire le fardeau fiscal relatif des bas revenus. La réduction de la taxe de vente de 8% sur les vêtements, les chaussures et les meubles, suite au dernier budget 1978-1979, devrait accentuer cet effet.

La progression des impôts au Québec est illustrée de façon spectaculaire au tableau suivant. On y constate que le produit des impôts directs sur les particuliers a été multiplié par 10 entre 1961 et 1976.

Ceci représente un taux d'accroissement deux fois plus rapide que celui du revenu personnel. On connaît les modifications fiscales qui ont provoqué cette hausse considérable. Même la réforme de 1972 qui introduisit le calcul de l'imposition sur une moyenne des années précédentes n'a pas réussi à ralentir longtemps cet élan: l'inflation et la non-indexation des impôts québécois travaillent en sens inverse.

Tableau 2.6

Évolution du revenu personnel et des impôts
Québec, 1961-1976
(Indice: 100 = 1961)

Année	Revenu personnel total	Impôts directs des particuliers	Impôts indirects
1961	100	100	100
1962	108	109	111
1963	114	116	115
1964	124	136	127
1965	136	145	143
1966	152	196	159
1967	168	241	173
1968	181	284	187
1969	199	341	205
1970	213	392	217
1971	235	452	230
1972	266	514	260
1973	305	611	283
1974	363	762	323
1975	420	875	336
1976	499	1 035	387

Source: OPDQ et Comptes économiques du Québec, estimations annuelles, 1961-1976, Gouvernement du Québec, MIC, 1978.

Graphique 2.1

Évolution du revenu personnel et des impôts en indice
1961 — 1976
(Indice: 100 = 1961)

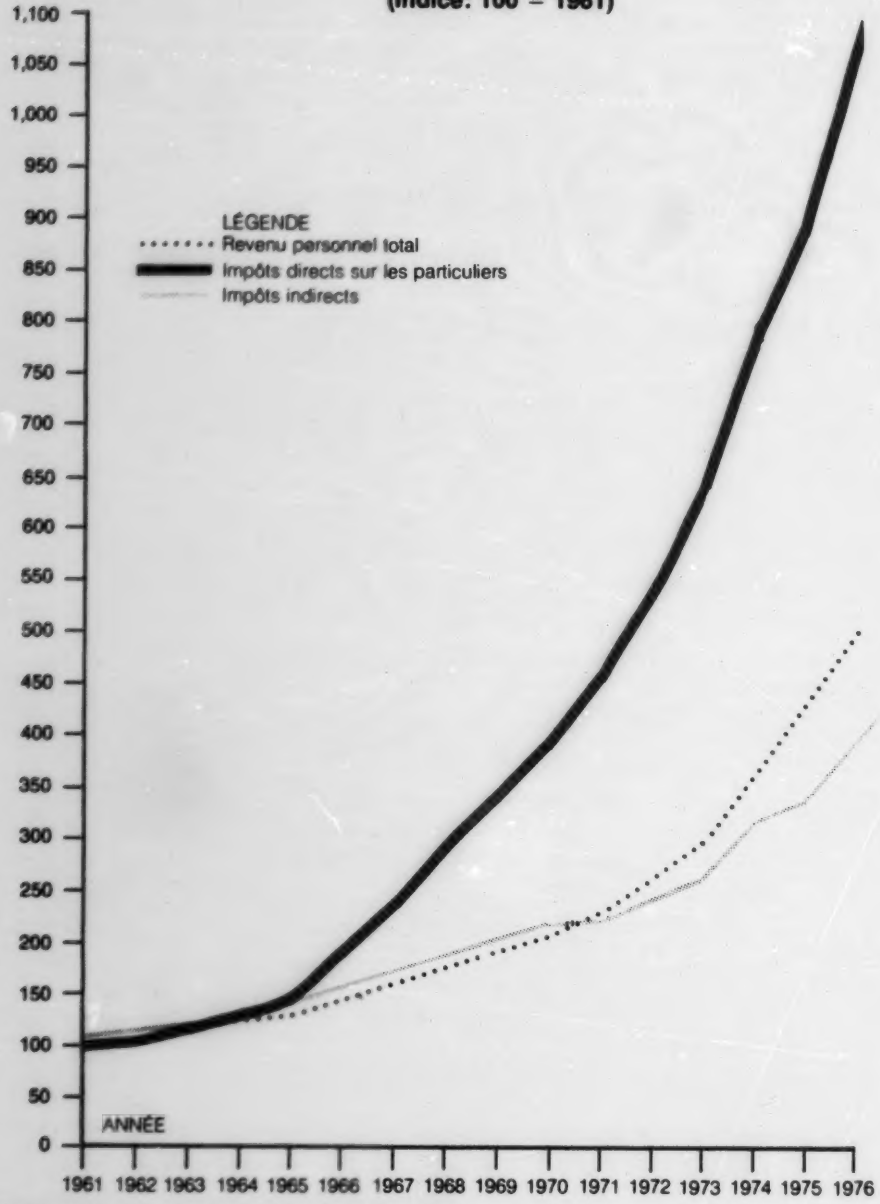

Source: OPDQ et op. cit. Comptes économiques du Québec

Nous incluons les taxes indirectes dans notre analyse de l'évolution du revenu personnel, car elles affectent il va sans dire le panier de biens disponibles que peuvent acheter les consommateurs québécois[1]. Ces impôts indirects[2] ont augmenté beaucoup plus lentement que le revenu personnel. Néanmoins, ensemble, les impôts directs et indirects sur les particuliers prélevaient 37% du revenu personnel en 1976, mais 31% en 1961. Cela témoigne de l'élargissement de l'activité gouvernementale pendant la période 1961-1976.

Cette augmentation des impôts a permis entre autres de multiplier et d'accroître les paiements de transferts aux particuliers. C'est ce que nous examinerons maintenant.

2.4.2 Les transferts en espèces

Les transferts ont en effet constitué depuis 1961 la source de revenu personnel qui a augmenté le plus rapidement. La période 1961-1976 a vu le système de transferts sociaux s'élargir considérablement. De $760 millions en 1961, ils sont montés à $5 805 millions en 1976, soit une augmentation de 664%.

L'année 1967 fut celle de la mise en vigueur du supplément de revenu garanti qui a haussé de 40% les paiements de sécurité de la vieillesse; c'est également en 1967 que naquirent les allocations familiales provinciales. En 1971, la nouvelle loi d'aide sociale haussait les barèmes et élargissait les conditions d'admissibilité. En 1972, la revision de l'assurance-chômage doublait le coût du programme. Et en 1974, une hausse de plus de 250% des allocations familiales venait accélérer la croissance des paiements de transferts. La mauvaise conjoncture de 1975 contribuait à hausser les prestations d'assurance-chômage, mais c'est surtout l'inflation de 11% qui accentua la hausse de la masse des transferts à cause de l'indexation des allocations de la majorité des programmes.

2.4.3 Les transferts en services

On ne peut témoigner des interventions gouvernementales sur les revenus personnels de cette période, sans mentionner la gratuité de l'éducation et l'assurance-santé. Ce genre de services offerts par les gouvernements affectent le revenu disponible des individus et des familles ainsi que sa répartition. En effet, selon l'utilisation de ces services par les diverses classes de revenus, ces programmes opèrent plus ou moins de redistribution. C'est d'ailleurs là une des raisons pour lesquelles il est très difficile de comparer les répartitions de revenus entre différents pays.

Dans ces domaines, le Québec s'est littéralement transformé depuis les années '60. En 1961, le gouvernement du Québec inaugure son programme d'assurance-hospitalisation, complété en 1970 par le régime d'assurance-santé. Avant ces changements, le Québécois devait payer à même son revenu disponible la plupart des dépenses médicales. L'avènement de l'assurance-maladie permet à ceux qui utilisent davantage les services de santé, à cotisations égales, d'opérer en leur faveur une redistribution du revenu disponible en termes de biens et services. Par contre, comme nous l'avons signalé plus haut, les cotisa-

1. Voir à ce sujet l'article de J.L. NICHOLSON, (45, 1977).
2. Les impôts indirects sont considérés ici au même titre que dans la comptabilité nationale. Il n'est pas question de leur incidence ultime.

tions d'assurance-maladie sont plafonnées à un certain niveau de revenu, ce qui exerce un effet régressif.

Pendant cette même période, les dépenses gouvernementales pour les services d'éducation ont aussi considérablement augmenté. La Loi 60 en 1961 assurait la gratuité de l'éducation jusqu'au niveau collégial inclusivement et entraînait des dépenses additionnelles en équipement et en personnel. La proportion des dépenses des universités assumée par les gouvernements a fortement augmenté. Ainsi dans le domaine de l'éducation, les Québécois reçoivent de plus en plus de services, qu'ils paient au moyen de leurs impôts.

C'est pourquoi, l'impact des transferts en services sur l'évolution des revenus a été aussi important que celui des transferts en espèces. Les montants dépensés par les gouvernements pour la santé et l'éducation au cours de la période ont augmenté même plus rapidement que les transferts en espèces (tableau 2.7). Cette hausse a commencé en 1961 lors de l'instauration de l'assurance-hospitalisation. Ces dépenses ont continué d'augmenter par la suite. En 1971, l'assurance-maladie venait accélérer cette tendance. De 1961 à 1976, les dépenses effectuées au Québec en services de santé ont été multipliées par 11. Cela signifie que ces dépenses s'élevaient plus rapidement que n'importe quelle autre catégorie, et deux fois et demie plus vite que le revenu personnel.

Tableau 2.7

Évolution des transferts et du revenu personnel en indice, Québec, 1961-1976
(Indice 1961 = 100)

Année	Revenu personnel avant transfert	Transferts en espèces[1]	Transferts en services	
			Santé	Éducation[2]
1961	100	100	100	nd
1962	108	105	114	nd
1963	115	108	140	nd
1964	126	113	164	nd
1965	138	119	195	nd
1966	154	127	237	nd
1967	169	159	276	nd
1968	179	191	309	nd
1969	197	208	361	414
1970	210	235	448	473
1971	229	280	515	551
1972	256	356	690	582
1973	296	410	789	678
1974	354	515	981	789
1975	409	629	1 096	926
1976	469	734	n.d. (non-disponible)	1 150

Source: Compilation spéciale de l'OPDQ et Comptes économiques du Québec, estimations annuelles Statistique Canada 81-229 et 81-220, RAMQ, rapports annuels

1. Transferts des administrations publiques excluant bourses d'études et subventions à l'enseignement postsecondaire. Cette évolution en indice des transferts ne se compare donc pas directement avec celui du tableau 2.3 p. 23.
2. 1960 = 100.

Quant aux dépenses en éducation, même si nous ne disposons pas des données pour toute la période, nous pouvons constater qu'elles ont augmenté à peu près au même rythme que les dépenses de santé.

En somme, ces deux types de transferts en services ont augmenté plus vite que les transferts en espèces, et forment une partie de plus en plus importante des conditions de vie des Québécois. Pour une année donnée, si on ajoutait les transferts en services au revenu personnel, ce dernier augmenterait de 10 à 15%. Le revenu personnel conventionnel (en termes monétaires) omet donc une partie importante des bénéfices dont profitent les Québécois puisqu'il exclut ces transferts en services.

CHAPITRE 3

Évolution générale de la répartition du revenu personnel, 1967-1975

Évolution générale de la répartition du revenu personnel, 1967-1975

Nous avons vu au début, dans la revue de la documentation, que la croissance économique, le chômage, l'inflation et les politiques gouvernementales avaient un impact sur la répartition du revenu. Au second chapitre, l'étude de l'évolution du revenu personnel au Québec depuis 1961 nous a révélé que cette période fut caractérisée par une croissance économique certaine, ralentie cependant par le chômage et l'inflation. Nous avons également remarqué l'élargissement de l'action gouvernementale sur les revenus personnels.

Il s'agit maintenant d'examiner comment ces événements se sont répercutés sur la répartition du revenu des Québécois. Le présent chapitre étudie donc l'évolution, entre 1967 et 1975[1], de la répartition générale du revenu parmi les unités familiales[2]. Le même examen sera repris plus brièvement en fin de chapitre pour le revenu des familles et celui des hors famille.

La définition des concepts, les sources consultées et les méthodes utilisées sont essentielles à la bonne compréhension de l'analyse qui va suivre. C'est pourquoi nous suggérons à cette fin au lecteur de se référer à l'annexe (explications méthodologiques), à la fin de ce rapport. De même, il peut faire appel aux définitions du lexique offert au début du document.

Afin de saisir séparément les effets de la conjoncture des effets de la fiscalité et des transferts, nous examinerons d'abord l'évolution de la répartition du revenu privé. Signalons que le seul indicateur de la conjoncture utilisé au cours de cette étude sera le taux de chômage. Puis dans la section suivante, nous considérerons l'évolution du revenu total, c'est-à-dire après le versement des transferts gouvernementaux. Et enfin, nous observerons ce qu'il advient de l'évolution de la répartition du revenu disponible lorsque les gouvernements prélèvent l'impôt sur le revenu personnel. Nous devons malheureusement laisser de côté l'impact des impôts indirects sur les revenus, faute de données suffisantes.

3.1 Répartition du revenu privé

Le revenu privé est composé de tous les revenus gagnés par l'ensemble des unités familiales avant toute intervention gouvernementale sur ces revenus, i.e. avant le prélèvement des impôts directs et indirects et avant le versement des prestations de transfert. Le revenu privé évolue donc uniquement en fonction de l'activité économique et monétaire.

---

1. Nous avons dû limiter l'analyse de la répartition des revenus aux années 1967-75 plutôt que 1961-78, car les données pertinentes sont inexistantes pour une telle analyse avant 1967 et elles n'étaient pas disponibles après 1975, au moment de la rédaction de ce rapport.
2. Les unités familiales, unités de population utilisées dans l'enquête des finances des consommateurs, source de nos données, sont constituées de «familles» et de personnes vivant «hors famille» (voir la définition de ces termes dans le lexique au début du rapport).

Le tableau 3.1 montre l'inégalité fluctuante et croissante en fin de période de la répartition du revenu privé. Si l'on divise les unités de population en déciles (ou dixièmes de population), en allouant à chaque décile la part du revenu qui lui revient, on observe en effet, entre 1967 et 1975, une perte de 3,6 points de pourcentage de revenu privé ressentie par les unités au-dessous de la médiane, au profit des unités au-dessus. Cette perte représente pour celles-là 18,9% de leurs revenus.

Cette perte est reliée, semble-t-il, aux effets conjoncturels. On suit bien en effet cette influence sur la répartition avec l'évolution des taux de chômage: l'écart des revenus se referme lors des années où ce taux est moins élevé, soit en 1967 et 1973, et s'élargit avec sa remontée en 1971 et 1975. Cette inégalité croissante est confirmée par le coefficient de Gini, égal à 0,446 en 1967 et s'élevant à 0,483 en 1975. Ces résultats sont conformes à la relation remarquée par d'autres auteurs, cités au premier chapitre, entre l'inégalité et le chômage.

Tableau 3.1

Part du revenu privé détenue par les unités familiales de part et d'autre de la médiane, Québec 1967-1975

	1967 %	1971 %	1973 %	1975 %
Part du revenu des 50% au-dessous de la médiane[1]	19,0	16,0	16,8	15,4
Part du revenu des 50% au-dessus de la médiane[1]	81,0	84,0	83,2	84,6
	100,0	100,0	100,0	100,0
Coefficient de Gini[2]	0,446	0,482	0,469	0,483
Taux de chômage	4,6	7,3	6,8	8,1

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistiques Canada; La population active, Statistique Canada, cat. 71-001.

1. La médiane est le niveau de revenu situé au milieu des unités de telle sorte que 50% des unités familiales ont des revenus supérieurs et 50% des revenus inférieurs à ce niveau.
2. Coefficient de Gini: indice de l'inégalité qui devient 0 si toutes les unités ont le même revenu et devient 1 si une personne détient tous les revenus. Voir l'annexe B pour plus d'explications.

Il faut noter toutefois que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui se trouvent dans les classes de revenus inférieures. Une unité familiale peut figurer parmi les déciles inférieurs en 1967 et se retrouver en 1971 ou 1973 parmi les déciles supérieurs. D'autres unités peuvent effectuer le cheminement inverse.

Le tableau 3.2, qui donne plus de détails sur la répartition des revenus, confirme ces premières remarques. La répartition par déciles laisse paraître ce que cache l'agrégation des revenus autour de la médiane.

Tableau 3.2

Répartition du revenu privé parmi les déciles d'unités familiales, Québec 1967-1975

Déciles	1967 %	1971 %	1973 %	1975 %
1 (inférieur)[1]	−0,1	0,0	−0,2	−0,1
2	0,9	0,3	0,7	0,3
3	3,9	2,6	3,1	2,4
4	6,2	5,4	5,5	5,1
5	8,1	7,7	7,7	7,7
6	9,8	9,8	9,8	9,9
7	11,7	11,9	12,0	12,3
8	14,0	14,4	14,5	14,9
9	17,2	18,1	18,3	18,4
10 (supérieur)	28,3	29,8	28,6	29,1
	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1. La part négative de revenu détenue par le premier décile est due aux pertes subies pendant l'année pour certains travailleurs autonomes.

Tel qu'observé dans des études citées au premier chapitre, en mauvaise conjoncture, la répartition devient plus inégale. Cependant, à l'intérieur des déciles supérieurs, on constate que les 7e, 8e et 9e déciles ont amélioré leur situation continuellement. Ces déciles sont moins touchés par le chômage. Le 10e décile suit la conjoncture parce que l'évolution de ces revenus suit celle des revenus des entreprises autonomes non agricoles et des revenus de placements.

Le comportement aberrant du 1er décile s'explique par la forte présence d'éléments transitoires de revenu. Parfois son revenu privé est nul ou négatif, ce qui signifie qu'il vit de transferts. Une part négative de revenu révèle l'existence de pertes subies par les travailleurs autonomes.

Il ne faut pas perdre de vue que la répartition du revenu privé serait probablement différente si, tel que le laisse supposer ce revenu, il n'existait aucune prestation de transfert gouvernemental. Les individus adopteraient sans doute un autre comportement vis-à-vis du marché du travail, ce qui se refléterait dans leur revenu.

Ces observations soulèvent plusieurs questions quant aux effets indirects des politiques macro-économiques, qui malheureusement n'arrivent pas toujours en temps opportun pour indemniser les victimes de la conjoncture.

Il est certain que d'autres variables que l'activité économique ont joué sur la répartition du revenu privé pendant cette période, en particulier, les changements structurels de population. Par exemple, le poids des personnes vivant hors famille

s'est accru considérablement dans l'ensemble des unités familiales. Leur proportion s'est haussée de 29,6% à 35,8% du total. Comme leur revenu moyen est sensiblement inférieur à la moyenne et que la répartition de leur revenu est beaucoup plus inégale (voir les tableaux 3.6, 3.7 et 3.8), cela a contribué à accentuer l'inégalité de la répartition du revenu des unités familiales. Nous verrons ce point plus en détail en fin de chapitre.

3.2 Répartition du revenu total

Au revenu privé viennent s'ajouter les prestations de transfert, pour donner le revenu total des unités familiales. La comparaison des répartitions avant et après transferts montre des changements intéressants (tableaux 3.1 et 3.3).

Tableau 3.3

Part du revenu total détenue par les unités familiales de part et d'autre de la médiane, Québec, 1967-1975.

	1967 %	1971 %	1973 %	1975 %
Part du revenu des 50% au-dessous de la médiane	22,5	20,3	21,3	20,7
Part du revenu des 50% au-dessus de la médiane	77,5	79,7	78,7	79,3
	100,0	100,0	100,0	100,0
Coefficient de Gini	0,397	0,424	0,408	0,414

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

L'écart entre revenus supérieurs et inférieurs à la médiane se referme avec les transferts. Les unités sous la médiane gagnent en moyenne 4,3 points de pourcentage de revenu quand les transferts sont pris en compte. Ces derniers sont définitivement redistributifs envers les plus démunis. Mais nous sommes intéressés à la retombée de l'augmentation de la masse des transferts sur l'évolution de la répartition. En d'autres termes, c'est le point de vue dynamique des transferts et de la répartition que nous étudions ici, et non l'impact des transferts sur la répartition pour une année donnée. Les transferts corrigent les effets néfastes de la conjoncture au cours de la période, mais ne les éliminent pas: la proportion du revenu total détenue par la moitié des unités sous la médiane est toujours plus élevée dans les bonnes années, bien qu'elle détienne encore moins du quart du revenu total, que dans les mauvaises. De 1967 à 1975, les unités sous la médiane ont subi une perte nette de 1,8 point de pourcentage du revenu *total* (tableau 3.3); c'est donc que les *transferts* leur ont procuré un gain de 1,8 point, puisque le revenu *privé* leur avait fait perdre 3,6 points dans la même période (tableau 3.1).

Les transferts opèrent nécessairement une redistribution parce qu'ils versent une part plus grande de revenu aux pauvres que les revenus de travail ne le font; mais notre analyse révèle que cette proportion n'est pas reliée à l'augmentation de la masse des transferts. C'est ce qu'on peut observer en comparant les pertes et les gains de revenu privé et total survenus au cours des années étudiées.

De 1967 à 1971, période où l'on améliorait les prestations de sécurité de la vieillesse, où l'on ajoutait le supplément de revenu garanti, où enfin l'on installait le régime des rentes, le groupe des unités sous la médiane faisait un gain net de 0,8 point de pourcentage, ce qui ne peut être retenu comme substantiel. De 1971 à 1973, où les prestations d'assurance-chômage grimpaient au Québec de 140% et où les allocations d'aide sociale augmentaient considérablement, le gain des unités sous la médiane est négligeable (0,2 point). Finalement, de 1973 à 1975, où les allocations familiales fédérales montaient à leur tour et le gouvernement du Québec haussait ses propres allocations, le gain de revenu transmis par les transferts aux unités sous la médiane reste encore peu élevé.

Tableau 3.4

Changements nets dans la part du revenu total détenue par les 50% sous la médiane, dus aux changements dans la répartition des transferts

Période	Points de pourcentage
1967 — 1971	+0,8[1]
1971 — 1973	+0,2
1973 — 1975	+0,8
1967 — 1975	+1,8

Source: OPDQ, Calculs effectués à partir des tableaux 3.3 et 3.1.

1. Obtenu par l'opération suivante:
   $(Y_{1971} - Y_{1967}) - (X_{1971} - X_{1967})$ où:
   Y = part du revenu total des 50% sous la médiane.
   X = part du revenu privé des 50% sous la médiane.
   La même opération permet d'obtenir les changements pour les autres périodes.

Donc, malgré l'augmentation considérable des transferts et leur indexation au coût de la vie, le gain net obtenu pendant toute la période grâce aux transferts pour les plus démunis (50% sous la médiane) est de 1,8 point de pourcentage. Les transferts diminuent toujours l'inégalité de la répartition. Cependant les modifications survenues dans les programmes de sécurité sociale depuis 1967 n'ont pas beaucoup augmenté la part du revenu détenue par les unités sous la médiane.

Cette anomalie serait due à la répartition des transferts eux-mêmes qui, avec les années, semblent devenir moins redistributifs qu'auparavant. Deux recherches canadiennes confirment cette observation: Cloutier, J.E., (15, 1978) et Gillespie, W.I., (23, 1978). À ce sujet, selon des études préliminaires effectuées à l'OPDQ, 60% de tous les montants versés au Québec par les programmes de sécurité et de soutien du revenu ont amené une redistribution verticale[1] en faveur

1. Voir la définition dans le lexique au début du rapport.

des unités en bas de la médiane; ce pourcentage va en s'amenuisant avec les années malgré l'augmentation et l'indexation des prestations de même que l'élargissement des conditions d'éligibilité de plusieurs programmes. Des recherches sont présentement en cours à l'OPDQ pour préciser davantage la question de l'impact redistributif des programmes de transferts au Québec.

3.3 Répartition du revenu disponible

Finalement, pour connaître une mesure plus juste du niveau de vie des Québécois, il faut examiner la répartition du revenu disponible, c'est-à-dire après transferts et prélèvements de l'impôt sur le revenu personnel[1]. On ne dispose pas de données comparables pour l'année 1967. Mais cette lacune perd de son importance lorsqu'on constate l'effet de l'imposition sur la répartition avant et après la réforme fiscale canadienne de 1972.

Si l'on tient compte de l'imposition directe et si l'on compare la répartition ainsi obtenue avec celle du revenu total, la part du revenu des unités sous la médiane augmente de 1,8 point de pourcentage en 1971, 1,9 en 1973 et 1,8 en 1975 (comparaison des tableaux 3.3 et 3.5).

Tableau 3.5

Part du revenu disponible détenue par les unités familiales de part et d'autre de la médiane, Québec 1971-1975

	1971 %	1973 %	1975 %
Part du revenu des 50% au-dessous de la médiane	22,1	23,2	22,5
Part du revenu des 50% au-dessus de la médiane	77,9	76,8	77,5
	100,0	100,0	100,0
Coefficient de Gini	0,397	0,380	0,387

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

Mais si on regarde la répartition du revenu disponible en soi (tableau 3.5), le gain net des unités sous la médiane entre 1971 et 1975 réalisé grâce à la réforme fiscale n'est pas significatif (0,4 point de pourcentage du revenu disponible).

Cette réforme donnait suite au rapport Carter en imposant certains types de revenus personnels, comme les gains de capitaux et les revenus de transferts. Par contre, elle permettait également une déduction plus importante pour les plans d'épargne-retraite et, à partir de 1974, pour les plans d'épargne-logement ainsi que pour les cotisations sociales. C'est ainsi que les premières mesures, qui

1. Les prélèvements sont établis d'après la loi de l'impôt fédéral et la loi de l'impôt du Québec. Nous avons déjà souligné qu'il nous a été impossible de prendre en compte les impôts indirects.

auraient pu diminuer la part relative des unités au-dessus de la médiane, ont été annulées par la dernière série de réformes. De plus, la non-indexation de l'impôt québécois sur les revenus peut avoir favorisé les revenus supérieurs, alors que l'indexation de l'impôt fédéral sur le revenu aurait joué en faveur des revenus inférieurs[1]. En effet, comme le taux marginal d'imposition augmente à un taux décroissant avec le revenu, la non-indexation a fait croître le taux moyen plus rapidement pour les revenus inférieurs et moyens que pour les hauts revenus. De plus, les déductions favorisent également les revenus supérieurs, même si les taux d'imposition sont plus élevés qu'auparavant.

Tableau 3.6

Changements nets dans la part du revenu disponible détenue par les 50% sous la médiane, dus aux changements dans l'impôt sur le revenu

Période	Points de pourcentage
1971 — 1973	−0,1[1]
1973 — 1975	+0,1
1971 — 1975	0,0

Source: OPDQ, Calculs effectués à partir des tableaux 3.5 et 3.3.

1. Obtenu par l'opération suivante:
   $(Z_{1973} - Z_{1971}) - (Y_{1973} - Y_{1971})$ où:
   Z = part du revenu disponible des 50% sous la médiane.
   Y = part du revenu total des 50% sous la médiane.
   La même opération permet d'obtenir les changements pour les autres périodes.

Les changements dans l'imposition sur le revenu n'ont donc pas modifié la répartition du revenu disponible pendant cette période. Ils n'ont pas réussi non plus à faire disparaître les effets conjoncturels sur la répartition. La part du revenu disponible pour le groupe sous la médiane reste toujours moins élevée pendant les années de basse conjoncture. La prise en compte des impôts indirects, reconnus comme étant régressifs, réduirait encore davantage l'impact redistributif du système fiscal.

3.4 Évolution de la répartition du revenu parmi les familles et les hors famille

L'analyse précédente de la répartition portait uniquement sur l'ensemble des unités familiales. Comme cet ensemble est constitué de familles et de personnes vivant hors famille, il est pertinent d'examiner l'évolution de la répartition parmi ces deux sous-ensembles.

3.4.1 Proportion croissante des «hors famille»

Le tableau suivant montre la croissance relative importante des «hors famille» depuis 1967 dans l'ensemble des unités familiales. Ces nouveaux «hors famille» appartiennent surtout au groupe d'âges 25-34 ans, ce qui pourrait s'expliquer par une hausse de la fréquence des séparations et des divorces, le taux de divorcialité étant plus élevé parmi ce groupe d'âges[2].

1. KHETAN, C.P. et S.N. PODDAR, (30, 1976).
2. ROY, L., (55, 1978).

Tableau 3.7

Proportion des familles et des «hors famille» dans l'ensemble des unités familiales Québec, 1967-1975

Année	Familles	Hors famille	Unités familiales
	%	%	%
1967	70,4	29,6	100,0
1971	68,0	32,0	100,0
1973	66,0	34,0	100,0
1975	64,2	35,8	100,0

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

On a déjà mentionné que l'augmentation, pendant cette période, des personnes vivant hors famille avait eu des répercussions sur l'inégalité de la répartition du revenu de l'ensemble des unités familiales. Il en est ainsi parce que leur revenu moyen est inférieur à la moyenne des unités familiales et que l'inégalité de la répartition du revenu à l'intérieur de ce sous-groupe est plus élevée que celle de l'ensemble des unités familiales.

3.4.2 Infériorité du revenu moyen des «hors famille»

Le tableau 3.8 révèle jusqu'à quel point le revenu moyen des personnes «hors famille» est inférieur à celui des familles. Le revenu moyen[1] des familles en 1975 se chiffrait à $15 135, alors que celui des hors famille n'atteignait que $5 624. On peut voir qu'au cours de la période 1967-1975 le revenu de ces personnes représente 35% à 40% du revenu familial moyen et ce, autant pour le revenu privé que pour le revenu total ou disponible.

Tableau 3.8

Revenu moyen des «hors famille» en pourcentage de celui des familles Québec, 1967-1975

Revenu	1967	1971	1973	1975
	%	%	%	%
Revenu privé	36,0	35,8	36,6	34,2
Revenu total	38,5	38,5	39,7	37,1
Revenu disponible	n.d.	39,2	40,3	37,9

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1. Il s'agit de la moyenne du revenu total, avant impôt, mais incluant les transferts.

Le tableau 3.9 révèle la répartition des unités familiales en familles et «hors famille» selon les catégories de revenu total. On remarque combien les «hors famille» sont concentrés dans les catégories inférieures de revenu, alors que les familles se retrouvent surtout dans les catégories supérieures. Il faut mentionner toutefois que les revenus observés des personnes vivant hors famille ne reflètent pas correctement le niveau de vie de ces personnes. En effet, dans l'enquête des finances des consommateurs, elles sont toujours classifiées comme vivant seules de ce revenu, alors qu'elles peuvent fort bien, dans la réalité, se regrouper en ménages non familiaux, avec plus d'un revenu pour vivre. Cette restriction n'existe pas pour les familles, puisque c'est le revenu familial de tous les membres de la famille qui est enregistré dans l'EFC. Pour en savoir davantage sur les conditions de vie réelles des personnes hors famille, il faudrait faire une enquête sur les revenus des ménages non familiaux.

Tableau 3.9

Répartition en pourcentage des familles, des «hors famille» et des unités familiales par catégories de revenu total Québec, 1975

Tranches de revenu total $	Familles %	Hors famille %	Unités familiales %
0 — 3 000	2,3	43,7	17,1
3 000 — 4 999	6,7	14,4	9,4
5 000 — 6 999	8,8	11,0	9,6
7 000 — 8 999	8,0	9,9	8,7
9 000 — 10 999	9,3	7,6	8,7
11 000 — 12 999	11,1	5,1	9,0
13 000 — 14 999	10,2	3,3	7,8
15 000 — 19 999	20,7	3,2	14,4
20 000 — et plus	22,9	1,9	15,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Revenu moyen	**$15 135**	**$ 5 624**	**$11 728**

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

3.4.3 Répartition du revenu privé chez les familles et les «hors famille»

L'observation du tableau 3.9 ne surprend guère: le revenu des «hors famille» est réparti beaucoup plus inégalement que celui des familles. Le contraste est encore plus frappant pour la répartition du revenu privé (tableau 3.10).

Aussi, il y a 50% des «hors famille» qui doivent se contenter de 5% à 7% de l'ensemble du revenu privé des personnes vivant hors famille entre 1967 et 1975. C'est dire à quel point le revenu privé de ces personnes est déficient et inégalement réparti.

D'autre part, la conjoncture affecte l'inégalité de leur répartition du revenu beaucoup plus sévèrement que pour les familles. Entre les années 1967 et 1971, la part du revenu privé des «hors famille» sous la médiane de ce groupe diminue de

24,2%, alors que les familles sous le revenu médian familial voient leur part baisser de 8,3% seulement. De 1973 à 1975, le premier groupe voit sa part diminuer de 20%, alors que le second diminue la sienne d'à peine 1%. Par ailleurs lorsque la conjoncture s'améliore, entre 1971 et 1973, les «hors famille» sous la médiane bénéficient d'une hausse relative beaucoup plus élevée que celle des familles (42% contre 4%).

Tableau 3.10

Pourcentage du revenu privé détenu par les familles, les «hors famille» et les unités familiales sous la médiane de chacun des groupes Québec, 1967-1975

Année	% du revenu privé des familles	% du revenu privé des hors famille	% du revenu privé des unités familiales
1967	25,3	6,6	19,0
1971	23,2	5,0	16,0
1973	24,2	7,1	16,8
1975	24,0	5,7	15,4

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

L'enquête des finances des consommateurs ne permet pas de détecter la probabilité du chômage parmi les ménages non familiaux où peut se retrouver une grande partie des «hors famille». C'est pourquoi le chômage apparaît plus fréquemment parmi les familles que parmi les «hors famille». Par ailleurs, les effets de fluctuations économiques s'y font sentir financièrement davantage. La présence de plusieurs gagne-pain à l'intérieur des familles augmente la probabilité du chômage, mais atténue parallèlement les privations financières causées par le chômage de l'un des membres.

3.4.4 Répartition du revenu total chez les familles et les «hors famille»

Les prestations de transfert viennent améliorer la situation de la majorité des personnes vivant hors famille surtout dans les catégories inférieures de revenu. C'est pourquoi la répartition du revenu total est plus favorable, bien qu'elle demeure encore beaucoup plus inégale que celle du revenu total des familles (tableau 3.11). Les personnes hors famille sous la médiane voient leur part relative de revenu total monter jusqu'à 17,5%, alors qu'elles n'ont jamais eu plus de 7,1% de revenu privé. Par contre les familles sous la médiane vont jusqu'à détenir 28,1% du revenu total, alors que leur part de revenu privé fluctuait entre 23,2% et 25,3% pendant la période (comparaison des tableaux 3.11 et 3.10).

Tableau 3.11

Pourcentage du revenu total détenu par les familles, les «hors famille» et les unités familiales sous le revenu médian de chacun des groupes, Québec, 1967-1975

Année	% du revenu total des familles	% du revenu total des hors famille	% du revenu total des unités familiales
1967	28,1	16,6	22,5
1971	26,6	15,4	20,3
1973	27,7	18,0	21,3
1975	28,0	17,5	20,7

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

Alors que la part de revenu détenue par les «hors famille» sous la médiane est nettement plus élevée lorsqu'on ajoute les transferts, les effets de la conjoncture sont toujours perceptibles. Il se produit une baisse de cette part en 1971, suivie d'une hausse en 1973, et d'une légère perte en 1975. Par contre, les familles sous la médiane ne subissent aucune perte entre 1973 et 1975.

En dépit de l'accroissement considérable des transferts entre 1971 et 1975, leur impact redistributif sur la partie inférieure de l'échelle des revenus des «hors famille» ne s'est pas tellement amélioré. Les programmes de transfert qui ont le plus augmenté pendant cette période, soit l'assurance-chômage et les allocations familiales, n'ont pas bénéficié surtout aux «hors famille». On pourrait attribuer cet échec en partie au défaut de couverture de certaines politiques anti-chômage envers les jeunes chômeurs. Plusieurs d'entre eux sont des nouveaux arrivés sur le marché du travail, non éligibles à l'assurance-chômage et couverts à taux réduits par l'aide sociale[1]. Quant aux allocations familiales, par définition même, elles ne s'adressent pas aux «hors famille». Par ailleurs, la sécurité de la vieillesse, dont bénéficient 30% des hors famille, a crû au même rythme que le revenu moyen de ce groupe; cela ne favorisait pas particulièrement les unités sous la médiane.

3.4.5 Répartition du revenu disponible chez les familles et les «hors famille»

La répartition du revenu disponible ne change pas nos conclusions: le revenu sous la médiane des personnes vivant hors famille est plus sensible aux fluctuations conjoncturelles que celui de la moitié des familles dont le revenu est situé sous le revenu médian. La part du revenu disponible des «hors famille» sous la médiane augmente de 19% entre 1971 et 1973, alors que les familles voient la leur se hausser que de 4%. De plus entre 1973 et 1975, la part relative du revenu disponible des «hors famille» sous la médiane baisse de 2% tandis que les familles voient leur part relative de revenu monter de 1% (tableau 3.12).

1. L'aide sociale offre au Québec $100/mois aux personnes de moins de 30 ans et $276 pour les plus de 30 ans, à moins qu'ils aient des enfants à charge.

Tableau 3.12

Pourcentage du revenu disponible détenu par les familles, les «hors famille» et les unités familiales sous le revenu médian de chacun des groupes Québec, 1967-1975

Année	% du revenu disponible des familles	% du revenu disponible des hors famille	% du revenu disponible des unités familiales
1967	nd	nd	nd
1971	28,6	17,4	22,1
1973	29,8	20,3	23,2
1975	30,1	19,8	22,5

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

3.5 Conclusion

Nous avons examiné dans ce chapitre l'effet de l'évolution des transferts monétaires et des impôts personnels directs sur la répartition du revenu. Cet examen n'embrasse pas l'ensemble des interventions gouvernementales sur les revenus. En effet, les taxes indirectes, tels les taxes de vente et les droits d'accise, affectent de façon inégale l'accessibilité aux biens produits par les consommateurs de ces biens. De même, les transferts en services, comme l'éducation et la santé entre autres, s'ajoutent aux transferts en espèces pour tenter d'améliorer la répartition des revenus et des conditions de vie.

Néanmoins, des études canadiennes plus globales sur ces questions confirment nos présents résultats. Bien que les méthodes utilisées soient différentes, les conclusions sont identiques. La situation relative des plus démunis ne s'améliore guère malgré la multiplication des politiques dites redistributives.

L'augmentation de l'importance relative des personnes vivant hors famille n'est pas étrangère à cette persistance de l'inégalité. Ces dernières ont des revenus plus faibles et beaucoup plus inégalement répartis que ceux des familles. De plus, les pertes financières occasionnées par le chômage sont plus importantes chez les «hors famille» que chez les familles. Cette situation ne s'est pas tellement améliorée avec l'augmentation de la masse des transferts, puisque ceux qui ont le plus augmenté, assurance-chômage et allocations familiales, s'adressent surtout aux familles.

Si la présente analyse insiste beaucoup sur l'effet de la conjoncture sur la répartition du revenu, c'est que cet aspect est souvent négligé dans la recherche. Il est peut-être audacieux de notre part d'établir nos conclusions à partir de seulement quatre années d'observation: par ailleurs, d'autres études comme celles de Gramlich et Beach[1] qui, elles, portent sur un plus grand nombre d'années, arrivent au même résultat, à savoir que la hausse du chômage élargit

1. BEACH, C.M., (5, 76); GRAMLICH, E.M. (25, 1974).

l'écart entre les revenus supérieurs et inférieurs et que les interventions gouvernementales ne compensent qu'une partie seulement des pertes occasionnées par les fluctuations économiques.

Il va de soi que les transferts ont atténué l'inégalité de la répartition du revenu. Mais on a pu constaté que l'augmentation considérable des montants redistribués sous forme de transferts, au cours de la période étudiée, n'a pas donné lieu à une diminution équivalente de l'inégalité de la répartition. Le prochain chapitre illustrera ce point.

CHAPITRE 4

Aspects particuliers de l'évolution de la répartition du revenu

Aspects particuliers de l'évolution de la répartition du revenu

L'analyse de l'évolution générale de la répartition du revenu au chapitre précédent s'en est tenue à l'étude du revenu agrégé des unités familiales sans chercher à comprendre si les diverses composantes de ce revenu total avaient influencé au même titre l'inégalité de la répartition et si cette influence avait varié au cours de la période. De plus, notre analyse a traité indifféremment la répartition du revenu des unités familiales composées d'une seule personne et celle des familles composées de trois, quatre ou cinq personnes. C'est la méthode généralement acceptée, celle qui rend nos résultats comparables aux données canadiennes ou internationales.

Nous voulons néanmoins dans le présent chapitre nous attarder à ces deux aspects particuliers de l'évolution de la répartition du revenu au Québec, soit la contribution de chaque source de revenu à l'inégalité de la répartition du revenu total, et l'estimation de l'inégalité de la répartition du revenu selon la taille de la famille.

4.1 Contribution de chaque source de revenu à l'inégalité de la répartition du revenu total

L'étude de cet aspect de la répartition nous permet d'aller au-delà de l'indice global d'inégalité — ici le coefficient de Gini — et de percevoir ce qu'il dissimule dans ses fluctuations.

Le revenu total, nous l'avons vu, est inégalement réparti parmi les unités familiales. Chacune des sources qui le compose, que ce soient les salaires, les revenus de placements ou les transferts, contribue de deux façons à l'inégalité de la répartition du revenu total. En premier lieu, la répartition de la source ou composante est elle-même plus ou moins également répartie entre les unités familiales; en second lieu, le poids que représente chaque composante dans le revenu total détermine aussi sa contribution à l'inégalité totale.

L'utilisation des coefficients de concentration[1] ouvre la possibilité de capter ces deux effets. Le coefficient de concentration d'une composante de revenu total mesure la répartition de la composante ordonnée par ordre de revenu total. De plus, le produit du coefficient de concentration d'une composante et de la part de celle-ci dans le revenu total égale justement la contribution de cette composante au coefficient de Gini, c'est-à-dire à l'inégalité totale. En effet, c'est en additionnant cette contribution de chaque source de revenu au coefficient de Gini que l'on reconstitue le Gini qui mesure l'inégalité de la répartition du revenu total.

1. Le coefficient de concentration est différent du coefficient de Gini par la méthode que l'on emploie pour ordonner les unités familiales. Le coefficient de Gini d'une source particulière de revenu, disons les transferts, est obtenu en ordonnant les unités par ordre croissant de revenu de *transferts*. Par contre pour calculer le coefficient de concentration des transferts, on doit ordonner les unités familiales par ordre croissant de revenu *total*.

Par cette technique[1], nous avons obtenu les résultats présentés au tableau 4.1 pour les années 1971, 1973 et 1975[2].

Tableau 4.1

Évolution de la contribution de chaque source de revenu à l'inégalité de la répartition du revenu total, Québec, 1971, 1973, 1975

Source de revenu par année	Revenu moyen ($)	Coefficient de concentration	Contribution de la source au GINI total	Contribution à l'inégalité totale (%)
1971				
Salaires et traitements[1]	6 355.0	0.485	.402	94.8
Rev. net emploi autonome				
a) non agricole	218.0	0.517	.014	3.3
b) agricole	76.0	0.257	.003	0.7
Revenu net de placements	263.0	0.413	.014	3.3
Transferts gouvernementaux	598.0	−0.198	−.015	−3.5
Autres revenus	166.0	0.286	.006	1.4
Revenu total	**7 675.0**		**.424**	**100.0**
1973				
Salaires et traitements[1]	7 498.0	0.471	.381	93.4
Rev. net emploi autonome				
a) non agricole	335.0	0.605	.022	5.4
b) agricole	96.0	0.185	.002	0.5
Revenu net de placements	328.0	0.395	.014	3.4
Transferts gouvernementaux	835.0	−0.142	−.013	−3.2
Autres revenus	172.0	0.077	.002	0.5
Revenu total	**9 264.0**		**.408**	**100.0**
1975				
Salaires et traitements[1]	9 556.0	0.488	.398	96.1
Rev. net emploi autonome				
a) non agricole	271.0	0.560	.013	3.2
b) agricole	90.0	0.333	.003	0.7
Revenu net de placements	384.0	0.332	.011	2.7
Transferts gouvernementaux	1 228.0	−0.111	−.012	−2.9
Autres revenus	199.0	0.041	.001	0.2
Revenu total	**11 728.0**		**.414**	**100.0**

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

1. La contribution, en pourcentage, de chaque source de revenu au coefficient de Gini total se calcule de la façon suivante: le coefficient de concentration des salaires était égal à .485 en 1971. En multipliant ce coefficient par la proportion des salaires dans le revenu total (6355.0 ÷ 7675.0) on obtient la contribution des salaires au Gini total (.402). Par la suite, on peut exprimer cette contribution en pourcentage du Gini total $\left(\frac{.402 \times 100 = 94.8\%}{.424}\right)$

1. KAKWANI, N.C., (29, 1977).
2. Il est malheureusement impossible de disposer à cette fin des données de 1967.

Graphique 4.1
Les courbes de concentration, 1975

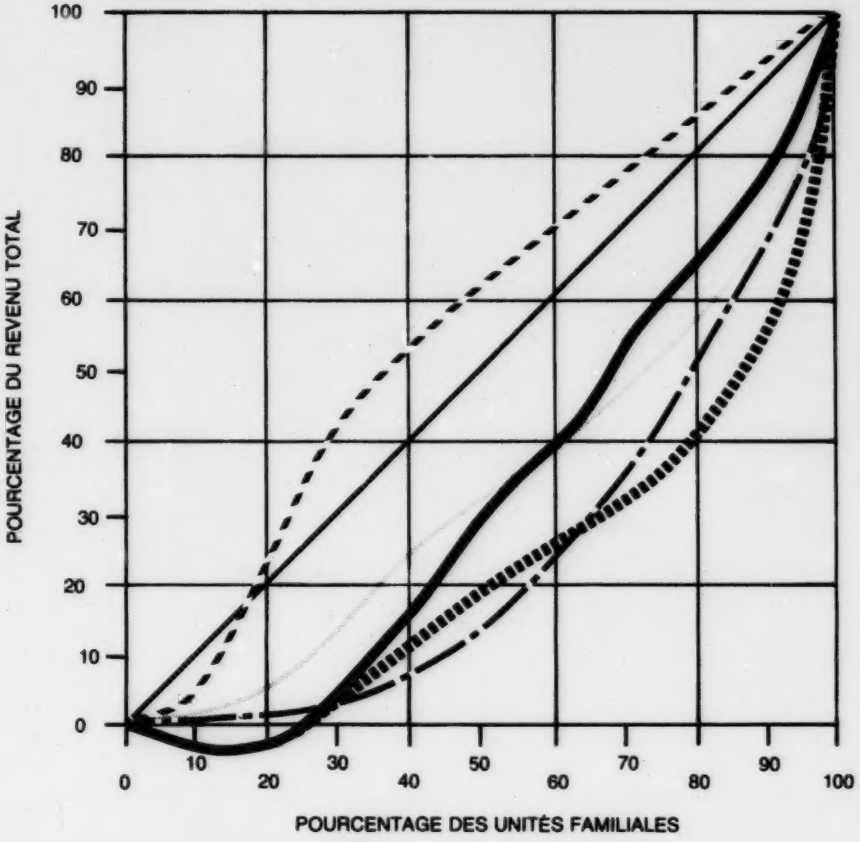

LÉGENDE

- Salaires et traitements
- Revenu net d'emploi autonome non agricole
- Revenu net d'emploi autonome agricole
- Revenu net de placements
- Transferts gouvernementaux

Source: OPDQ, compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

Le coefficient de concentration de chaque composante correspond au rapport de la surface sous la courbe d'une composante à celle sous la ligne d'égalité parfaite. Plus une courbe de concentration est distante de la ligne de 45°, plus la source de revenu à laquelle elle correspond est inégalement répartie. La courbe de concentration des transferts se situe au-dessus de la ligne de 45°, ce qui signifie que ces derniers sont inégalement répartis en faveur des déciles inférieurs.

Les tableaux 4.2 à 4.7 représentent séparément les résultats regroupés au tableau 4.1 en les accompagnant de commentaires.

4.1.1 Contribution des salaires à l'inégalité

Dans l'ensemble, les salaires pèsent très lourds. En 1975, par exemple, ils comptent pour 81,5% du revenu total[1], et contribuent à 96,1% de l'inégalité de la répartition du revenu total (tableau 4.2). Cela s'explique par la répartition très inégale des salaires eux-mêmes et par leur poids relatif élevé dans le revenu total.

Tableau 4.2

Évolution de la contribution des salaires à l'inégalité de la répartition du revenu total Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Salaire moyen en % du revenu total	Coefficient de concentration (répartition)	Contribution à l'inégalité totale en %
1971	82,8%	0,485	94,8
1973	80,9%	0,471	93,4
1975	81,5%	0,488	96,1

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles. Statistique Canada.

Le poids des salaires dans le revenu total semble suivre le cycle inverse de la conjoncture: ils sont en effet moins importants en 1973, année de plus grande prospérité et de moindre chômage, qu'en 1971 et 1975. Ces fluctuations sont dues à l'évolution compensatrice des autres sources de revenu; ces dernières augmentent leur poids relatif en 1973, surtout le revenu net moyen d'emploi autonome non agricole qui augmente de 54% en 1973 pour diminuer de 19% entre 1973 et 1975.

La répartition des salaires, telle que mesurée par le coefficient de concentration, est légèrement plus égalitaire en 1973. Même si le chômage peut affecter les unités tout au long de l'échelle des salariés, il est subi davantage par les salariés au bas de l'échelle. En 1971 et 1975, les déciles inférieurs indiquent, en effet, des parts plus faibles de salaires qu'en 1973, alors que la part des 9e et 10e déciles augmente relativement.

1. Dans l'enquête des finances des consommateurs, — source de nos données — les salaires sont surestimés quant à leur poids relatif relativement aux Comptes nationaux où ils comptent pour 70% environ du total du revenu personnel (voir chap. 2). Cela est dû à la sous-estimation des autres composantes: revenus autonomes et transferts surtout. Cette sous-estimation des transferts pourrait s'expliquer par le fait qu'une partie d'entre eux ne sont pas imposables. On ne peut donc pas comparer les données des chapitres 4 et 2.

4.1.2 Contribution des revenus nets d'emploi autonome à l'inégalité

Si les montants reçus sous forme de revenus nets d'emploi autonome non agricole fluctuent beaucoup entre 1971 et 1975, l'indice de concentration de cette source de revenu varie lui aussi, mais dans le sens opposé à celui des salaires (tableau 4.3).

Tableau 4.3

Évolution de la contribution des revenus nets d'emploi autonome non agricole à l'inégalité de la répartition du revenu total Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Rev. net moyen d'emploi autonome non agricole en % du revenu total	Coefficient de concentration (répartition)	Contribution à l'inégalité totale en %
1971	2,8%	0,517	3,3
1973	3,6%	0,605	5,4
1975	2,3%	0,560	3,2

Source: OPDQ. Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

Ces revenus nets d'emploi autonome non agricole comprennent le revenu des propriétaires de petites entreprises ainsi que celui des professionnels à leur compte. Ces types de revenus augmentent beaucoup lorsque le chômage est plus faible comme en 1973; mais le revenu des plus riches d'entre eux (le 10e décile de ce groupe) a crû, cette année-là, plus rapidement que la moyenne, ce qui a fait hausser l'inégalité.

Malgré le faible poids de ce type de revenu dans l'ensemble du revenu total, ses variations au cours des ans ont été assez grandes pour compenser l'effet des fluctuations des salaires dans l'inégalité de la répartition globale des revenus. Cela a pu voiler, dans le Gini global, une partie des effets de la conjoncture sur la majorité des travailleurs, i.e. les salariés. Si les revenus des employés autonomes non agricoles continuent de diminuer relativement au revenu total (ce que nos avons constaté au chapitre 2), ce recul pourrait contribuer à faire ressortir davantage les effets des fluctuations des salaires sur l'inégalité de la répartition globale des revenus, exprimé dans le coefficient de Gini.

Voyons maintenant ce qu'il en est d'un autre type de revenus nets d'emploi autonome, à savoir ceux qui proviennent de l'activité agricole (tableau 4.4).

Tableau 4.4

Évolution de la contribution des revenus nets des emplois autonomes agricoles à l'inégalité de la répartition du revenu total
Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Rev. net moyen des emplois autonomes agricole en % du revenu total	Coefficient de concentration (répartition)	Contribution à l'inégalité totale en %
1971	1,0%	0,257	0,7
1973	1,0%	0,185	0,5
1975	0,8%	0,333	0,7

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles. Statistique Canada.

La proportion des revenus provenant de la production agricole est aussi en déclin. C'est la plus modeste source de revenu personnel. Elle est assez également répartie et par conséquent, elle contribue très peu à l'inégalité de la répartition du revenu total.

4.1.3 Contribution des revenus nets de placements à l'inégalité.

La part relative des revenus de placements dans le revenu personnel augmente légèrement en période de prospérité et redescend faiblement pendant les récessions de 1971 et 1975 (tableau 4.5). Ce qui est surprenant, c'est la baisse continuelle du coefficient de concentration.

Tableau 4.5

Évolution de la contribution des revenus nets de placements à l'inégalité de la répartition du revenu total
Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Rev. net moyen de placement en % du revenu total	Coefficient de concentration (répartition)	Contribution à l'inégalité totale en %
1971	3,4%	0,413	3,3
1973	3,5%	0,395	3,4
1975	3,3%	0,332	2,7

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

Cette observation de l'évolution de la répartition des revenus de placements laisse entrevoir une tendance à une baisse de l'inégalité de la répartition des revenus de placements qui pourrait éventuellement se répercuter sur la répartition du revenu total. Les facteurs explicatifs de cette tendance restent difficiles à trouver faute de données suffisantes.

4.1.4 Contribution des transferts à l'inégalité

La part du revenu personnel fourni par les transferts gouvernementaux ne cesse d'augmenter, d'où l'augmentation continuelle de son poids relatif. Le signe négatif du coefficient de concentration indique que les transferts contribuent à redresser la courbe du revenu privé, en d'autres termes, à diminuer l'inégalité de la répartition. Cependant, le coefficient de concentration qui devient de moins en moins négatif indique que les revenus de transferts sont de moins en moins redistributifs, avec les années. En d'autres termes, ils ne sont plus distribués en aussi grande proportion aux unités familiales au bas de l'échelle des revenus totaux.

Tableau 4.6

Évolution de la contribution des transferts à l'inégalité de la répartition du revenu total Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Transferts moyens en % du revenu total	Coefficient de concentration (répartition)	Contribution à l'inégalité totale en %
1971	7,8%	-0,198	-3,5
1973	9,0%	-0,142	-3,2
1975	10,5%	-0,111	-2,9

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

Cela vient confirmer les observations que nous avions déjà faites lors de l'analyse de l'évolution de la répartition du revenu total au chapitre 3. Ces résultats vont aussi dans le même sens que les études canadiennes sur le sujet[1].

4.2 Inégalité de la répartition du revenu ajusté selon la taille de l'unité familiale

Jusqu'à maintenant, notre analyse de la répartition du revenu a traité indifféremment la répartition du revenu des unités familiales composées d'une personne seule et celles composée de deux, trois, quatre personnes et plus. Dans cette optique, le revenu devrait faire vivre les personnes que ces individus ont à leur charge. L'examen de la répartition pourrait alors se limiter à l'inégalité de la répartition du revenu des unités familiales, sans s'interroger davantage sur le nombre de personnes à l'intérieur de ces unités.

Cependant, bon nombre de programmes gouvernementaux viennent en aide au revenu privé et tiennent compte de la taille de la famille en accordant certains bénéfices ou exemptions. Nous pensons aux allocations familiales, à l'aide sociale, ou encore au système d'impôt sur le revenu, etc. Les bénéfices, prestations ou exemptions ainsi accordés sont basés sur le nombre de personnes à charge ou la taille de la famille.

1. CLOUTIER, J.E., (15, 1978) et GILLESPIE, I. (23, 1978).

Pour évaluer la répartition en termes de bien-être de la famille, il devient important d'y intégrer le nombre de personnes qui vivent du revenu familial. Car si la répartition devient plus inégale à cause de la multiplication des ménages à personne unique, qui en général ont des revenus inférieurs, cela n'a pas la même signification en termes de bien-être que si la hausse de l'inégalité était due à la baisse relative de revenus des familles avec enfants. C'est pourquoi nous croyons intéressant de présenter l'évolution de la répartition du revenu privé, total et disponible mais corrigé au moyen des échelles d'équivalence pour tenir compte de la taille des unités familiales.

Les échelles d'équivalence permettent de ramener sur une même base les revenus des familles de taille différente. Elles indiquent le coût de la vie d'une famille d'une taille donnée par rapport aux familles de taille différente. L'échelle d'équivalence que nous avons utilisée dans nos calculs est décrite en détail dans l'annexe. Voici les principaux résultats de l'application de cette méthode.

4.2.1 L'utilisation de l'échelle d'équivalence sur la répartition du revenu privé

La prise en compte de la taille des unités familiales diminue faiblement l'inégalité de la répartition des revenus privés. La fraction des revenus privés détenue par 50% des unités sous la médiane augmente au maximum de 1,8 point de pourcentage avec l'utilisation de l'échelle. Par ailleurs, la part du revenu privé de ce groupe monte entre 1971 et 1973 pour redescendre entre 1973 et 1975. Ainsi on retrouve la même évolution cyclique qu'en l'absence d'échelle, c'est-à-dire que l'on observe de nouveau le reflet de la conjoncture sur la répartition. Toutefois, la tendance plus longue, 1971-1975, est différente dans l'un et l'autre cas: sans échelle d'équivalence, la part relative du revenu privé des 50% sous la médiane a diminué de 0,6 point de pourcentage entre 1971 et 1975; avec l'échelle, elle augmente de 0,1 point.

Tableau 4.7

Effet des échelles d'équivalence sur la répartition du revenu privé (avant transferts), Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Part du revenu des 50% au-dessous de la médiane		
	Sans échelle	Avec échelle	Différence
	%	%	
1971	16,0	17,1	+1,1
1973	16,7	18,4	+1,7
1975	15,4	17,2	+1,8

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

4.2.2 L'utilisation de l'échelle d'équivalence sur la répartition du revenu total

L'échelle d'équivalence a plus d'effet quand nous l'utilisons sur la répartition du revenu total, lequel revenu inclut les transferts. Ces résultats sont logiques puisque les gouvernements basent une partie de leurs transferts sur la taille de la famille. Par exemple, l'ajustement avec l'échelle indique que les unités familiales sous la médiane en 1975 reçoivent 24% des revenus totaux; en l'absence de cet ajustement, elles ne reçoivent que 20,7% (tableau 4.8).

Tableau 4.8

Effet des échelles d'équivalence sur la répartition du revenu total (après transferts), Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Part du revenu des 50% au-dessous de la médiane		
	Sans échelle %	Avec échelle %	Différence
1971	20,3	22,5	+2,2
1973	21,3	24,3	+3,0
1975	20,7	24,0	+3,3

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

La part du revenu total détenue par les unités sous la médiane augmente entre 1971 et 1975 lorsqu'on tient compte de la taille de la famille. Mais une partie de ce changement est imputable à l'utilisation de l'échelle sur la répartition du revenu privé. La différence attribuable spécifiquement aux transferts est de 1,1 point en 1971, 1,3 en 1973 et 1,5 en 1975[1]. L'écart plus grand en 1975 reflète la réforme des allocations familiales de 1974 intimement reliée à la taille de la famille.

Les transferts inclus dans le revenu total et mesurés avec l'échelle d'équivalence atténuent les fluctuations du revenu privé mais ne les éliminent pas; les politiques de transferts gouvernementaux ne sont pas suffisantes pour compenser. Donc, même la prise en compte de la taille des unités familiales n'annule pas nos premières conclusions, à savoir que la conjoncture affecte la répartition du revenu, laquelle devient plus inégale lors de la récession et moins inégale lors de la reprise.

4.2.3 L'utilisation de l'échelle d'équivalence sur la répartition du revenu disponible

L'impôt sur le revenu des particuliers influence la répartition du revenu ajusté selon la taille de la famille à cause des exemptions[2]. De 1971 à 1975, en utilisant l'échelle d'équivalence, le revenu disponible du groupe sous la médiane passe de 24,6% à 26,3% du total (tableau 4.9). Sans échelle, cette proportion varie de 22% en 1971 à 22,5% en 1975. Très peu de cette différence est due à l'application de l'impôt sur le revenu: moins de un point de pourcentage. Une comparaison des tableaux 4.8 et 4.9 révèle qu'avec l'échelle, le revenu *disponible* des 50% sous la médiane augmente de 1,7 point entre 1971 et 1975, alors que le revenu

1. Ces points sont obtenus en soustrayant la 3ième colonne du tableau 4.7 de la 3ième du tableau 4.8.
2. Exemption pour personnes à charge, et pour la garde des enfants.

total monte de 1,5 point. Donc la réforme fiscale, avec les nouvelles exemptions de l'impôt sur le revenu, n'a pas tellement favorisé les moins bien nantis: 0,2 point de plus en fin de période. Sans échelle, son influence tombe à 0,1 point de pourcentage.

Encore ici le cycle économique apparaît sur l'évolution de la répartition du revenu disponible. Lors de la reprise économique entre 1971 et 1973, la part du revenu disponible des 50% sous la médiane augmente de 2,0 points, avec l'utilisation de l'échelle, alors que leur part du revenu total n'avait monté que de 1,8 point pour la même période (tableaux 4.9 et 4.8). Cependant, lors de la récession qui suivit, la part du revenu disponible et du revenu total de ce groupe n'est redescendue que de 0,3 point.

Tableau 4.9

Effet des échelles d'équivalence sur la répartition du revenu disponible (après impôt) Québec, 1971, 1973 et 1975

Année	Part du revenu des 50% au-dessous de la médiane		
	Sans échelle %	Avec échelle %	Différence
1971	22,0	24,6	+2,6
1973	23,2	26,6	+3,4
1975	22,5	26,3	+3,8

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

4.3 Conclusion

Deux points importants doivent être retenus de nos calculs de la contribution de chaque source de revenu à l'inégalité de la répartition du revenu total: tout d'abord le poids énorme des salaires dans l'inégalité totale, ainsi que leur coefficient de concentration élevé, et en second lieu, l'effet atténuant des revenus de transfert sur l'inégalité de la répartition du revenu total. Ces derniers, en effet, contribuent à la diminution de l'inégalité totale de la répartition mais de 1971 à 1975, cette contribution baisse continuellement; par conséquent, tel que nous l'avions appréhendé au début, les transferts sont de moins en moins redistributifs.

Par ailleurs, si l'utilisation de l'échelle d'équivalence n'a pas modifié nos conclusions principales, elle les a certainement nuancées. La répartition du revenu est toujours moins inégale lorsqu'on tient compte de la taille de la famille. L'impôt sur le revenu et surtout les programmes de transferts ont plus d'effet sur la répartition lorsqu'on tient compte de l'échelle d'équivalence. En effet, la part du revenu disponible détenue par le groupe en bas de la médiane augmente davantage avec la prospérité de 1973 si l'on utilise l'échelle (tableau 4.9), et diminue à peine lors de la récession de 1975. En l'absence d'échelle, cette part du revenu disponible des 50% sous la médiane fluctue toujours davantage.

Par conséquent, l'inclusion de la taille de la famille dans notre analyse atténue nos conclusions sur l'impact des politiques gouvernementales sur la répartition du revenu.

CHAPITRE 5

L'influence des facteurs socio-démographiques sur la répartition du revenu

L'influence des facteurs socio-démographiques sur la répartition du revenu

Nous avons constaté dans les chapitres précédents que les variations conjoncturelles ne pouvaient expliquer à elles seules l'évolution de la répartition du revenu. Les modifications survenues dans les composantes de ce revenu affectent également la répartition. De plus, nous avons émis l'hypothèse, à quelques reprises, que les changements socio-démographiques au sein des familles québécoises avaient pu modifier la distribution du revenu.

Dans la première étude de cette série sur la répartition du revenu au Québec: «La répartition des revenus au Québec: analyse des facteurs socio-démographiques sur la répartition des revenus des familles au Québec, 1973»[1], nous avions observé que pour une année donnée, soit en 1973, la structure d'âge de la population québécoise, la répartition du niveau de scolarité parmi les citoyens, le nombre de gagne-pain à l'intérieur des familles ainsi que le nombre de semaines travaillées par le chef de famille, influencaient l'inégalité de la répartition du revenu pour l'année étudiée.

Nous voulons examiner dans ce dernier chapitre si les modifications survenues de 1967 à 1975 dans ces caractéristiques socio-démographiques ont également eu un effet sur l'évolution de l'inégalité de la répartition pendant la même période. La documentation du premier chapitre faisait état de ces transformations comme facteur explicatif de l'évolution de l'inégalité.

L'impact de ces changements socio-démographiques sur la répartition du revenu au Québec n'a pas été aussi important qu'on l'aurait cru avant de faire cette analyse. Nous constaterons que seuls les changements reliés au niveau d'instruction ont eu un effet significatif sur les indices d'inégalité. Mais il fallait justement effectuer cette recherche avant d'obtenir ce résultat. C'est ce que nous avons accompli au cours de ce chapitre.

Nous avons délibérément exclu les personnes «hors famille» de cette analyse, à cause de l'absence de renseignements dans l'enquête des finances des consommateurs (EFC), sur leur statut au sein des ménages non familiaux. Elles sont en effet toujours classifiées dans l'EFC, comme personnes seules, alors qu'en réalité elles peuvent fort bien être groupées en ménages non familiaux de deux personnes ou plus. Une telle association n'est pas sans influencer le revenu du ménage et le niveau de vie des personnes impliquées. C'est pourquoi nous nous limitons dans le présent chapitre aux changements socio-démographiques chez les familles.

---

1. OPDQ, (48, 1978).

Trois des variables étudiées caractérisent le chef de famille[1]: âge, niveau d'instruction et nombre de semaines travaillées. Cependant la définition de revenu utilisée dans ce chapitre est celle du revenu familial *total* de tous les membres de la famille (il s'agit du revenu après le versement des transferts, mais avant impôt).

En général, l'impact des changements structurels sur l'évolution de la répartition du revenu se fait sentir sur une assez longue période. Même si les années couvertes n'absorbent pas la totalité des effets reliés aux modifications dites structurelles, la période est assez longue pour laisser paraître une partie importante de cet impact. L'analyse est donc ici exclusivement dynamique.

5.1 La démarche

La démarche que nous allons utiliser nous permet de mesurer l'effet sur la répartition du revenu des changements socio-démographiques et des différents taux de croissance du revenu qui les ont accompagnés.

Par exemple, l'impact d'un changement dans la structure d'âge des chefs de famille peut se mesurer en effectuant une simulation de population. Il s'agit essentiellement de redonner aux groupes d'âges de 1975 les poids relatifs qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, tout en maintenant les revenus constants. On compare ensuite les coefficients de Gini obtenus avec celui de 1975. Nous ferons de même pour chacune des trois autres variables socio-démographiques.

En effectuant les simulations de *population*, nous devons supposer que les écarts relatifs qui séparent les revenus des différents groupes de familles demeurent constants dans le temps, ce qui n'est pas nécessairement exact. Certains facteurs extérieurs, comme les fluctuations de l'activité économique ou l'intervention gouvernementale, peuvent faire en sorte que le revenu de certains groupes d'âges augmente plus rapidement que celui d'autres groupes. Nous mesurons l'impact de ce phénomène en effectuant des simulations sur les *revenus*. Il s'agit essentiellement de redonner aux groupes d'âges de 1975 les revenus moyens qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, tout en maintenant constantes la structure d'âge et la répartition du revenu à l'intérieur de chaque groupe d'âges. On compare ensuite les coefficients de Gini obtenus avec celui de 1975. La même démarche est utilisée pour les trois autres variables socio-démographiques.

En l'absence de données détaillées en 1967, nous avons utilisé la répartition de 1975 pour simuler les changements survenus depuis 1967. On obtient ainsi des séries chronologiques de coefficients de Gini simulés avec l'année 1975 comme base.

Voyons donc maintenant l'évolution réelle des variables socio-démographiques au cours des années 1967-1975. Il s'est produit, bien que cette période soit courte, des changements importants dans les caractéristiques socio-démographiques des familles québécoises.

---

1. Dans l'enquête des finances des consommateurs, source de nos données, le chef de famille est l'époux, sauf s'il est absent; dans ce dernier cas, il s'agit de familles monoparentales dirigées par une femme.

5.2 Changements reliés à l'âge des chefs de famille entre 1967 et 1975

Les chefs de famille se sont rajeunis au cours de la période. On observe en effet une augmentation de l'importance relative des 25 à 34 ans et une diminution de celle des 35 à 44 ans pendant toute la période. On ne peut toutefois dégager de tendance chez les autres groupes d'âges. Les changements dans la structure d'âge ont donc affecté surtout les groupes dont les revenus se situent autour du revenu moyen des familles (voir les tableaux 5.1 et 5.2).

Tableau 5.1

Répartition en pourcentage des familles québécoises selon l'âge du chef, 1967, 1971, 1973 et 1975

Âge du chef de famille	1967 %	1971 %	1973 %	1975 %
24 ans et moins	5,1	5,6	5,2	5,8
25 à 34 ans	23,1	23,7	24,4	28,1
35 à 44 ans	27,3	25,4	24,1	22,2
45 à 54 ans	19,7	20,5	20,9	19,5
55 à 64 ans	14,3	13,8	14,4	13,4
65 ans et plus	10,5	11,0	11,0	11,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

Le revenu moyen des différents groupes d'âges laisse toujours voir le phénomène connu du cycle vital (tableau 5.2). Le revenu moyen de l'ensemble des familles québécoises, en dollars courants, a augmenté de 113% entre 1967 et 1975. Mais certains groupes parmi ces dernières ont bénéficié d'une croissance de leur revenu supérieure à la moyenne: en particulier, les familles dont le chef était âgé de 25 à 54 ans, i.e. les groupes au milieu de leur cycle vital.

Tableau 5.2

Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon l'âge du chef, 1967 à 1975 (dollars courants)

Âge du chef de famille	1967 $	1971 $	1973 $	1975 $	Accroissement 1967-1975 %
24 ans et moins	5 801	7 143	9 004	11 318	95
25 à 34 ans	6 736	9 337	11 417	14 735	119
35 à 44 ans	7 428	10 382	12 552	16 893	127
45 à 54 ans	8 204	10 952	13 622	18 527	126
55 à 64 ans	7 789	9 846	11 751	14 917	91
65 ans et plus	4 873	6 364	7 588	8 836	81
Ensemble des familles	**7 121**	**9 554**	**11 653**	**15 135**	**113**

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur les revenus des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

L'accentuation des écarts de revenus peut s'expliquer par certains changements sociaux qui affectent le revenu des familles de façon différenciée selon l'âge du chef. Le retard que prennent les moins de 25 ans peut s'expliquer par une augmentation plus rapide du taux de chômage des jeunes travailleurs et une admissibilité réduite aux programmes d'aide aux chômeurs (assurance-chômage et aide sociale). Quant aux groupes âgés (les 55 à 64 ans et les 65 ans et plus), leur retard peut être dû en partie au fait qu'ils ont moins profité que les groupes plus jeunes d'un changement social important susceptible d'avoir augmenté le revenu des familles, soit la participation accrue des épouses au marché du travail. De plus, les prestations de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, programmes destinés aux plus de 65 ans, ont augmenté un peu moins rapidement que le revenu moyen de l'ensemble des familles.

Malgré ces différents taux de croissance du revenu selon l'âge du chef, les changements dans la structure d'âge des chefs de famille ne semblent pas avoir modifié la répartition du revenu. Le coefficient de Gini simulé reste stable tout au long de la période (tableau 5.3). Ceci s'explique par le fait que les groupes d'âges dont l'importance relative s'est modifiée (25 à 34 ans et 35 à 44 ans) ont des revenus assez voisins du revenu moyen de l'ensemble des familles.

Par contre, selon le deuxième type de simulation, l'élargissement des écarts de revenu entre les différents groupes d'âges a eu pour effet d'augmenter légèrement l'inégalité de la répartition. Le Gini simulé est passé de .312 en 1967 à .318 en 1975 (tableau 5.3). La croissance plutôt faible du revenu des familles dont le chef était jeune (moins de 25 ans), ou âgé (plus de 55 ans), a donc favorisé une répartition plus inégale des revenus.

Tableau 5.3

Résultats des simulations des changements reliés à l'âge du chef de famille, année de base 1975

	1967	1971	1973	1975
Simulation des variations de structure d'âge[1]	.317	.319	.319	.318
Simulation des variations de revenus moyens selon l'âge[2]	.312	.312	.312	.318

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1. On redonne aux groupes d'âges de 1975 les poids relatifs qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, tout en maintenant les revenus constants.
2. On redonne aux groupes d'âges de 1975 les revenus moyens qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, tout en maintenant la structure d'âge et la répartition du revenu à l'intérieur de chaque groupe d'âges constants.

Les changements de structure d'âge se manifestent lentement; ainsi le vieillissement attendu des chefs de famille québécois ne devrait pas avoir d'effet important sur la répartition du revenu avant la fin du siècle. Ceci, bien sûr, en supposant que les écarts de revenu demeurent constants. On peut tirer cette conclusion à partir des résultats d'une simulation des projections de Statistique Canada relative à la structure d'âge des chefs de famille québécois. Le coefficient de Gini simulé est de .321 en 1996 et .324 en 2001, par rapport au coefficient observé de 1975, soit .318.

Tableau 5.4

Répartition en pourcentage des familles québécoises selon l'âge du chef d'après les prévisions de Statistique Canada pour le Québec

Âge du chef de famille	1975 %	1996 %	2001 %
24 ans et moins	5,8	3,0	3,8
25 à 34 ans	28,1	22,3	17,1
35 à 44 ans	22,2	28,1	27,7
45 à 54 ans	19,5	20,8	23,7
55 à 64 ans	13,4	13,1	14,8
65 ans et plus	11,0	12,6	13,0
Gini simulé	**.318 (Gini observé)**	**.321**	**.324**

Sources: Projection des ménages et des familles pour le Canada et les provinces jusqu'en 2001, Statistique Canada 91-517, p. 163 (Projection 2).

OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, Statistique Canada.

5.3 Changements reliés à l'instruction des chefs de famille entre 1967 et 1975

La réforme du système d'éducation qui a été réalisée au Québec pendant les années '60 a permis un accroissement important du niveau de scolarité des chefs de famille. En 1967, 50% des chefs de famille n'avait qu'une scolarité de niveau primaire; cette proportion est tombée à 40% en 1975. Parallèlement, la proportion de ceux qui ont poursuivi des études postsecondaires s'est accrue du tiers. La catégorie dite intermédiaire[1] a presque triplé en cours de période (voir le tableau 5.5).

1. La catégorie intermédiaire regroupe les individus qui ont poursuivi des études postsecondaires, mais qui n'ont pas de diplôme universitaire.

Tableau 5.5

Répartition en pourcentage des familles québécoises selon l'instruction du chef, 1967, 1971, 1973 et 1975

Niveau d'instruction	1967 %	1971 %	1973 %	1975 %
Primaire	50,2	46,6	43,9	40,4
Secondaire	38,9	35,3	36,9	34,7
Intermédiaire[1]	4,2	10,3	11,1	15,9
Diplôme universitaire	6,7	8,0	8,1	9,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : OPDQ. Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur les revenus des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1 La catégorie intermédiaire regroupe les individus qui ont poursuivi des études postsecondaires, mais qui n'ont pas de diplôme universitaire.

Parmi les familles classées par niveau d'instruction, il est surprenant de constater à quel point celles dont le chef est le moins scolarisé, i.e. le niveau primaire, ont bénéficié, au cours de cette période, d'un taux de croissance de leur revenu moyen qui est supérieur à celui des autres groupes (tableau 5.6). Il semble que les revenus de travail ont augmenté plus rapidement chez les familles dont le chef est peu scolarisé. Nous avons observé le même phénomène au Canada.

Tableau 5.6

Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon l'instruction du chef 1967 à 1975 (dollars courants)

	Revenu moyen				
Niveau d'instruction	1967 $	1971 $	1973 $	1975 $	Accroissement 1967-1975 %
Primaire	5 783	7 568	9 487	12 730	120
Secondaire	7 600	9 619	11 668	15 191	100
Intermédiaire[1]	9 388	11 928	14 069	16 500	76
Diplôme universitaire	12 906	17 718	19 987	23 296	81
Ensemble des familles	7 121	9 554	11 653	15 135	113

Source : OPDQ. Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1 La catégorie intermédiaire regroupe les individus qui ont poursuivi des études postsecondaires mais qui n'ont pas de diplôme universitaire.

La scolarisation accrue des chefs de famille québécois a diminué légèrement l'inégalité de la répartition générale du revenu. Le coefficient de Gini simulé est passé de .324 en 1967 à .318 en 1975 (tableau 5.7). Les familles dont le chef n'a qu'une instruction de niveau primaire révèlent des revenus plus faibles et beaucoup plus dispersés que les autres groupes d'instruction. Ainsi l'affaiblissement de leur poids dans l'ensemble a tendance à réduire l'inégalité de la répartition. Cette tendance devrait se poursuivre pendant les prochaines années. En effet, les chefs de famille jeunes sont plus instruits que leurs ainés, et même si le niveau de scolarité des jeunes cessait d'augmenter, celui de l'ensemble des chefs de famille ne se stabiliserait que beaucoup plus tard.

Tableau 5.7

Résultats des simulations des changements reliés à l'instruction du chef de famille, année de base 1975

	1967	1971	1973	1975
Simulation des variations de groupe selon l'instruction[1]	.324	.322	.320	.318
Simulation des variations de revenus moyens selon l'instruction[2]	.332	.335	.327	.318

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1. On redonne aux groupes d'instruction de 1975 les poids relatifs qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, tout en maintenant les revenus constants.
2. On redonne aux groupes d'instruction de 1975 les revenus moyens qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, leurs poids relatifs et la répartition à l'intérieur de chaque groupe d'instruction étant maintenus constants.

La simulation du deuxième type, à savoir celle des variations de revenu moyen, montre une diminution encore plus importante de l'inégalité. Le Gini simulé passe de .332 en 1967 à .318 en 1975 (tableau 5.7). Ceci est dû à la croissance particulièrement forte du revenu des familles dont le chef n'a qu'une scolarité de niveau primaire. Étant donné que ces derniers représentaient 40,4% de l'ensemble des familles québécoises en 1975 (tableau 5.5), leur enrichissement relatif a eu un impact très significatif sur la répartition du revenu.

5.4 Changements reliés au nombre de semaines travaillées entre 1967 et 1975

Le nombre de semaines travaillées par les chefs de famille à chaque année dépend en bonne partie de la conjoncture économique. Ainsi la proportion des chefs de famille qui ont travaillé de 50 à 52 semaines diminue entre 1967 et 1971, augmente entre 1971 et 1973 et diminue de nouveau entre 1973 et 1975. Le groupe des chefs de famille qui n'ont pas travaillé de l'année comporte une forte proportion d'inactifs, principalement des chefs âgés de 65 ans et plus (40% en 1975); la présence de ces derniers a une influence stabilisatrice étant donné qu'ils sont peu affectés par les variations du chômage.

Tableau 5.8

Répartition en pourcentage des familles québécoises selon le nombre de semaines travaillées par le chef de famille, 1967, 1971, 1973 et 1975

Semaine travaillée	1967 %	1971 %	1973 %	1975 %
Aucune	14,1	16,5	15,4	16,1
1 — 19	2,8	2,8	3,0	3,3
20 — 29	3,1	3,4	3,4	4,4
30 — 39	4,9	3,7	4,1	4,3
40 — 49	5,8	6,2	5,4	6,4
50 — 52	69,2	67,3	68,7	65,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

Parmi les familles regroupées selon le nombre de semaines travaillées par le chef de famille, la hausse du revenu moyen s'est opérée en faveur des familles dont le chef n'a travaillé qu'une partie de l'année (tableau 5.9). Cela pourrait être attribuable à la réforme de l'assurance-chômage de 1971, qui a haussé les prestations et élargi l'admissibilité. La croissance particulièrement lente du revenu moyen des familles dont le chef n'a pas travaillé du tout n'est pas sans rappeler celle du revenu des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus. Ces derniers, nous l'avons vu, représentent une forte proportion des inactifs.

Tableau 5.9

Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon le nombre de semaines travaillées par le chef 1967 à 1975 (dollars courants)

Semaines travaillées	Revenu moyen 1967 $	1971 $	1973 $	1975 $	Accroissement 1967-1975 %
Aucune semaine	4 378	5 250	6 358	7 702	76
1 à 19 semaines	4 635	5 523	6 728	9 890	113
20 à 29 semaines	4 812	6 138	7 284	12 055	151
30 à 39 semaines	5 242	7 554	10 124	12 378	136
40 à 49 semaines	6 093	8 769	10 844	14 908	145
50 à 52 semaines	8 104	11 137	13 423	17 632	118
Ensemble des familles	7 121	9 554	11 653	15 135	113

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

La simulation des changements survenus dans le nombre de semaines travaillées suit assez fidèlement les variations du chômage. Le Gini simulé augmente entre 1967 et 1971, diminue entre 1971 et 1973, puis augmente de nouveau de 1973 à 1975. Toutefois l'amplitude des variations est faible.

Tableau 5.10

Résultats des simulations des changements reliés au nombre de semaines travaillées, Québec, année de base 1975

	1967	1971	1973	1975
Simulation des variations dans le nombre de semaines travaillées[1]	.312	.317	.315	.318
Simulation des variations de revenus moyens selon le nombre de semaines travaillées[2]	.313	.319	.317	.318

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1. On redonne aux groupes de 1975 les poids relatifs qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, tout en maintenant les revenus constants.
2. On redonne aux groupes de 1975 les revenus moyens qu'il avaient en 1967, 1971 et 1973, leurs poids relatifs et la répartition à l'intérieur de chaque groupe étant maintenus constants.

La simulation sur les revenus moyens montre une légère augmentation d'inégalité entre 1967 et 1971, soit avant la réforme de la loi sur l'assurance-chômage (survenue à la fin de l'année 1971). La croissance particulièrement lente du revenu moyen des inactifs en a été la cause.

5.5 Changements reliés au nombre de gagne-pain entre 1967 et 1975

Le nombre de gagne-pain à l'intérieur des familles est aussi influencé par la conjoncture. Ainsi on compte davantage de familles sans gagne-pain et moins de familles de trois gagne-pain ou plus lorsque le chômage est à la hausse, entre 1967 et 1971 de même qu'entre 1973 et 1975 (tableau 5.11). Toutefois, on décèle une tendance très nette à l'augmentation de la proportion des familles à deux gagne-pain et ce, tout au long de la période. C'est le résultat de l'augmentation du taux d'activité des femmes qui se poursuit malgré les variations conjoncturelles. On peut voir au tableau 5.11 que la proportion des familles à deux gagne-pain est passée de 29,3% en 1967 à 37,6% en 1975, alors que la proportion des familles à gagne-pain unique passait de 53,5% à 40,6%.

Tableau 5.11

Répartition en pourcentage des familles québécoises selon le nombre de gagne-pain, 1967, 1971, 1973 et 1975

Nombre de gagne-pain	1967 %	1971 %	1973 %	1975 %
0	6,8	10,5	9,6	10,4
1	53,5	46,9	42,7	40,6
2	29,3	32,5	34,8	37,6
3 et +	10,4	10,0	12,9	11,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

Du côté des revenus, on observe au tableau 5.12 une croissance légèrement plus forte du revenu moyen des groupes les plus favorisées, c'est-à-dire les familles à deux ou trois gagne-pain.

Tableau 5.12

Revenu moyen et taux de croissance du revenu moyen des familles québécoises selon le nombre de gagne-pain 1967 à 1975 (dollars courants)

	Revenu moyen				
Nombre de gagne-pain	1967 $	1971 $	1973 $	1975 $	Accroissement 1967-1975 %
Aucun	2 472	3 122	3 978	5 099	107
1	6 439	8 498	9 975	13 137	104
2	8 094	11 565	13 549	17 509	116
3 et plus	10 926	14 717	17 800	23 582	116
Ensemble des familles	7 121	9 554	11 653	15 135	113

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

Les variations du nombre de gagne-pain ont à peu près le même impact sur la répartition que les variations dans le nombre de semaines travaillées[1]. Le Gini simulé (tableau 5.13) suit l'évolution de la conjoncture, il augmente lorsque le chômage est à la hausse et diminue lorsque le chômage est à la baisse. Ces résultats laissent croire que si le taux de chômage diminuait à l'avenir, la répartition pourrait devenir plus égalitaire.

1. Étant donné que la conjoncture économique affecte simultanément le nombre de gagne-pain et le nombre de semaines travaillées, il est probable que l'effet combiné des deux variables soit plus fort que si elles agissaient séparément. Malheureusement, notre échantillon ne nous permet pas de combiner ces deux variables.

La participation accrue des femmes au marché du travail ne semble pas avoir eu d'influence déterminante sur la répartition. Cette situation s'explique par le fait que l'apport du second gagne-pain, la plupart du temps l'épouse, est de beaucoup inférieur à celui du premier gagne-pain. On peut voir au tableau 5.12 que le revenu des familles à deux gagne-pain n'était supérieur au revenu des familles à gagne-pain unique que de 33% en 1975 ($17 509 contre $13 137).

Tableau 5.13

Résultats des simulations des changements reliés au nombre de gagne-pain, année de base 1975

	1967	1971	1973	1975
Simulation des variations dans le nombre de gagne-pain[1]	.313	.321	.316	.318
Simulation des variations de revenu selon le nombre de gagne-pain[2]	.313	.318	.317	.318

Source: OPDQ, Compilation spéciale à partir des microdonnées de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles, pour les années 1971, 1973 et 1975 et données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1. On redonne aux groupes de 1975 les poids relatifs qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, tout en maintenant les revenus constants.
2. On redonne aux groupes de 1975 les revenus moyens qu'ils avaient en 1967, 1971 et 1973, leurs poids relatifs et la répartition du revenu à l'intérieur de chaque groupe étant maintenus constants.

La simulation des variations de revenu moyen ne montre qu'une légère augmentation d'inégalité entre 1967 et 1971 (tableau 5.13), suite à une croissance un peu plus rapide du revenu des familles qui pouvaient compter sur l'apport de plusieurs gagne-pain.

5.6 Conclusion

Nous avons tenté dans l'analyse qui précède d'isoler l'influence des principaux changements socio-démographiques sur l'évolution de la répartition du revenu entre les familles. Toutefois, nous sommes conscients du fait que les variables étudiées ne sont pas les seules qui puissent influencer la répartition et que l'interaction d'autres facteurs «structurels» a pu modifier leur impact.

L'influence de la conjoncture s'est fait sentir légèrement tant sur le nombre de semaines travaillées par le chef durant l'année que sur le nombre de gagne-pain à l'intérieur des familles. La participation accrue des femmes au marché du travail a peut être atténué l'impact des variations conjoncturelles, mais son influence n'apparaît pas déterminante. Parallèlement, on a observé un appauvrissement relatif des familles dont le chef n'avait pas travaillé de l'année et une croissance rapide du revenu des familles dont le chef n'avait travaillé qu'une partie de l'année.

L'évolution de la structure d'âge des chefs de famille n'a pas affecté la répartition et on peut prévoir qu'il en sera de même pendant les prochaines années. On a par contre observé un certain élargissement des écarts de revenu entre les groupes d'âges, suite à une croissance plutôt lente du revenu des familles dont le chef se situe à l'une ou l'autre extrémité du cycle vital. Cela a contribué dans une certaine mesure à accroître l'inégalité.

C'est définitivement la variable instruction qui a provoqué les changements les plus importants. La réforme du système d'éducation, qui a élevé considérablement le niveau de scolarité des chefs de famille, a permis à la répartition de devenir plus égalitaire. On s'attend à ce que ce phénomène se poursuive pendant les prochaines années. De plus, comme les familles dont le chef était peu scolarisé ont profité d'un enrichissement relatif supérieur à la moyenne, et que ces familles comptent pour 40% à 50% de l'ensemble des familles, ce changement a contribué à accentuer davantage la diminution de l'inégalité de la répartition du revenu entre les familles.

Ce sont donc les changements associés à l'instruction qui ont permis, malgré la hausse du chômage, une légère diminution de l'inégalité dans la répartition du revenu des familles entre 1967 et 1975.

CHAPITRE 6

Conclusion

Conclusion

La présente étude a tenté d'identifier les facteurs responsables des modifications survenues dans la répartition du revenu au Québec entre 1967 et 1975. On a vu au tout début que le revenu personnel a crû fortement pendant cette période, et que par conséquent le gâteau à distribuer n'était plus le même en fin de période qu'au début. Cette croissance est due à l'augmentation des diverses composantes du revenu personnel, mais surtout à l'accroissement phénoménal des revenus de transferts.

On se serait attendu à ce que cette hausse du revenu personnel et des transferts réduise les indices d'inégalité de la répartition. Or une multitude de facteurs agissent simultanément sur l'évolution de la répartition du revenu, les uns aidant à refermer les écarts de revenus, les autres jouant en sens inverse, de telle sorte que le résultat espéré ne s'est pas produit.

Ainsi, cette étude nous a permis de constater que la conjoncture économique influençait sans relâche la répartition, aggravant les écarts de revenus en période de chômage élevé et les réduisant lors de la reprise économique. Les politiques de stabilisation automatique ont atténué ces effets, mais ne les ont pas éliminés. Certaines classes de la société ne sont pas assez bien protégées par les programmes anti-chômage, tels les jeunes dont les revenus sont inférieurs à la moyenne et qui de plus ont dû subir une hausse rapide de leur taux de chômage.

Par ailleurs, des changements de comportement des individus ont modifié la vie familiale et la répartition du revenu dans la société québécoise pendant cette même période. L'augmentation du nombre de personnes vivant «hors famille» est une de ces modifications structurelles importantes. Ces personnes, classifiées dans l'enquête des finances des consommateurs comme personnes seules, ont des revenus inférieurs à la moyenne du revenu des familles et qui de plus sont répartis fort inégalement. La hausse de ces personnes «hors famille» est venue élargir les écarts de revenus de l'ensemble des unités familiales du Québec. En effet, alors que le coefficient de Gini pour les familles fluctuait entre 0.322 et 0.318[1] entre 1967 et 1975, celui pour les unités familiales (qui regroupent les familles et les «hors famille») montait de 0.397 à 0.414. Les personnes vivant hors famille sont donc responsables de l'augmentation de l'inégalité de la répartition des revenus au Québec pendant cette période.

Or nous savons très peu de choses sur ces personnes, sinon que les jeunes de 18 à 25 ans en représentent le cinquième et que les personnes âgées de 65 ans et plus en constituent 30%; l'autre moitié comprend les personnes veuves, les divorcés et les célibataires entre 25 et 65 ans. Nous ignorons si ces personnes se regroupent en ménages non familiaux, si elles vivent de leurs revenus individuels ou si elles partagent à plusieurs les frais du ménage, etc. Comme cette augmenta-

1. Il s'agit du coefficient de Gini mesurant l'inégalité de la répartition du revenu total.

tion socio-démographique semble vouloir se poursuivre, des enquêtes sur le terrain seraient essentielles afin de connaître les conditions de vie de cette population qui choisit de vivre différemment des familles.

En effet, si les «hors famille» vivent vraiment seuls en grande partie, alors leurs revenus sont sans doute nettement insuffisants et les politiques redistributives devraient les assister davantage. De plus, si les hausses de population à l'intérieur de ce groupe proviennent de personnes âgées à la retraite, les politiques d'assistance seront fort différentes que si elles sont attribuables à la multiplication des divorces ou encore au départ des jeunes du foyer familial. Depuis 1967, c'est surtout le groupe 25-34 ans qui augmente parmi les personnes vivant hors famille et le taux de divorcialité est justement plus élevé à l'intérieur de ce groupe d'âges. Mais pour l'instant, nous ne pouvons en dire davantage.

Les fortes hausses des revenus de transfert semblent avoir profité davantage aux familles qu'aux «hors famille». Les allocations familiales sont par définition versées uniquement aux familles. De plus, au sein de ces dernières, la multiplication du nombre de gagne-pain, et par conséquent de bénéficiaires potentiels d'assurance-chômage, a permis à celles-ci de traverser les périodes de chômage sans voir leur revenu familial diminuer brutalement. L'enquête des finances des consommateurs ne permet pas par contre de détecter le nombre de gagne-pain parmi les ménages incluant des personnes «hors famille»[1]. C'est pourquoi, selon nos données, les «hors famille» paraissent avoir subi relativement plus de pertes financières reliées au chômage. Par ailleurs, nous avons constaté qu'une partie d'entre elles, les jeunes, étaient moins bien protégés par les programmes d'assurance-chômage et d'aide sociale. La hausse des prestations d'assurance-chômage de 1972 a donc servi davantage les familles que les hors famille.

Quant aux prestations de sécurité de la vieillesse qui sont distribuées à 30% des «hors famille», elles ont crû au même rythme que le revenu moyen de ce groupe.

Tous ces facteurs ont eu pour résultat d'affaiblir les effets redistributifs des augmentations des transferts sur la répartition du revenu au Québec. C'est pourquoi certains programmes de sécurité du revenu sont critiqués actuellement. Notre étude nous a permis de voir qu'une partie de cet insuccès n'est pas toujours due aux programmes eux-mêmes, mais aux modifications de comportement familial survenues en cours de route qui ont fait bifurqué les prestations de transferts vers des classes de revenus plus fortunées. Un document sera publié prochainement par l'OPDQ analysant plus en détail ce changement dans l'impact des transferts.

Cependant, cette moins grande efficacité aurait pu être prévenue si les gouvernements avaient eu les instruments voulus, comme en Angleterre, pour mesurer à priori l'impact de leurs nouvelles politiques sociales sur la répartition du revenu. On aurait pu éviter ainsi certaines erreurs coûteuses. Il faut mentionner ici que les programmes en question originent pour la plupart du gouvernement fédéral.

---

1. Elles sont classifiées dans l'EFC toujours comme vivant seules, alors que la réalité pourrait être différente.

Le Vérificateur général du Canada dénonçait récemment l'absence de méthodes valables d'évaluation des programmes gouvernementaux en général et recommandait aux ministères fédéraux de faire les efforts voulus pour se doter d'instruments d'évaluation. C'est un peu dans cet esprit que nous souhaitons l'amélioration des sources de données sur la répartition du revenu — les sources actuelles étant insuffisantes — afin de permettre la création d'un instrument valable de mesure de l'impact des politiques gouvernementales sur la répartition du revenu, avant leur mise en vigueur.

Tous nos résultats démontrent — et ce, contredisant ceux qui opposent l'économique et le social — que les politiques macro-économiques et les politiques sociales de redistribution ne sont pas conflictuelles dans leurs objectifs. L'atténuation du chômage, en effet, diminue parallèlement l'inégalité de la répartition. Les politiques de plein emploi ont par conséquent des effets modérateurs sur l'inégalité. Ce qui signifie que l'on peut stimuler l'économie actuellement au bénéfice d'une plus grande égalité de la répartition.

Nous avons observé, par ailleurs, que les politiques sociales n'ont pas répondu pleinement aux attentes, en partie à cause de changements non prévus dans le comportement familial. Mais il n'y a pas que les programmes de transferts qui opèrent une redistribution verticale; l'impôt sur le revenu des particuliers est aussi correcteur d'inégalités. Cependant, les réformes fiscales des années '70 n'ont pas amélioré davantage la répartition du revenu au Québec. En effet, l'imposition des gains de capitaux et des revenus de transferts, combinée aux augmentations de déductions permises pour les plans d'épargne-retraite ou d'épargne-logement, n'ont pas réussi à diminuer les écarts de revenus. De même les cotisations d'assurance sociale, plafonnées à un certain niveau de revenu, ne pouvaient certes pas réduire la dispersion du revenu disponible entre les plus favorisés et les plus démunis. Car les dernières séries de mesures venaient annuler l'effet des premières.

Une étude canadienne[1] a démontré que la non-indexation de l'impôt du Québec a favorisé les revenus supérieurs, et que les déductions jouent dans le même sens, même si les taux d'imposition sont plus élevés qu'auparavant. La dernière réforme fiscale du ministre des Finances du Québec corrigera cette situation surtout si on l'accompagne de l'indexation en 1980.

Mais déjà l'abolition des taxes de vente sélectives est un bon élément de correction d'inégalité, puisque les taxes indirectes sont reconnues pour leur effet régressif sur les revenus. De plus, le tout nouveau programme québécois de supplément au revenu de travail destiné aux travailleurs à faibles revenus favorisera également une répartition plus égalitaire des revenus.

Nous avons vu aussi que, si l'on tient compte de la taille de la famille, les conclusions principales de notre étude deviennent plus nuancées. L'utilisation des échelles d'équivalence rend toujours la répartition du revenu moins inégale. Le revenu privé montre la même évolution cyclique liée à la conjoncture économique mais légèrement atténuée. L'impact des transferts gouvernementaux et de l'impôt sur le revenu est renforcé. C'est la première fois qu'un ajustement par les échelles

1. KHETAN, C.P. et S.N. PODDAR, (30, 1976).

d'équivalence est effectué dans une recherche sur la répartition des revenus. Cet ajustement nous semble essentiel à une description juste de la situation des unités familiales.

Les observations du cinquième chapitre démontrent que les changements socio-démographiques ont eu peu d'impact en général sur la répartition du revenu entre 1967 et 1975 et que cela semblait vouloir se poursuivre dans les années qui viennent. Par conséquent, les interventions gouvernementales — lutte contre le chômage, politique fiscale et sociale — pourraient à l'avenir réaliser plus facilement leurs objectifs de redistribution.

C'est pourquoi le temps ne pourrait être mieux choisi de relancer notre économie, de réévaluer les politiques sociales et peut-être d'opérer l'intégration des politiques fiscales et sociales[1], car les changements dits «structurels» ne viendront pas en biaiser l'impact sur la répartition du revenu. Cela sera d'autant plus vrai si l'on se dote d'instruments de mesure à priori de cet impact et que l'on connaisse davantage notre population grandissante de «hors famille».

1. Le gouvernement fédéral y songe d'ailleurs sérieusement. Voir La Presse, 23 novembre 1978: «Chrétien songerait à réviser le système fédéral».

ANNEXE

Sources, concepts et méthodologie

Sources, concepts et méthodologie

1. Sources

Différentes sources de données existent sur la répartition du revenu au Québec: le recensement de 1971, l'enquête des finances des consommateurs sur les revenus et les statistiques fiscales du ministère du Revenu du Québec. Bien qu'aucune de ces sources de données ne soit parfaitement satisfaisante, les microdonnées (données individuelles) de l'enquête des finances des consommateurs sur les revenus des familles (EFC) constituent la source la plus appropriée pour notre étude. Les microdonnées représentent sans contredit un avantage notable sur les autres sources, car les données compilées séparément pour chaque unité de l'échantillon permettent le groupement des variables au gré de l'analyste. C'est donc cette dernière source qui nous a servi de base[1].

Cette enquête sur les revenus est produite annuellement. Aux années paires (mais portant sur les données de l'année précédente), l'échantillon est plus considérable et le questionnaire est joint à celui de l'enquête de la population active du mois d'avril.

L'EFC procède à partir d'un échantillon par strate, établi selon deux types d'unités, autoreprésentatives[2] et non autoreprésentatives. De l'échantillon canadien qui est de l'ordre de 25 à 30 000 unités familiales, variant selon les années, nous avons tiré l'échantillon du Québec qui représente toujours plus ou moins 20% du total canadien. Nous avons traité au moyen de l'informatique les microdonnées de l'EFC pour les années 1971, 1973 et 1975. Comme les microdonnées n'étaient pas disponibles au public pour l'année 1967, Statistique Canada a effectué pour nous le traitement.

Il reste certaines lacunes dans cette enquête que nous tenons à signaler. En effet, l'EFC ne couvre pas les personnes en institution (prisons, hôpitaux, centres de soins prolongés pour vieillards) dont les revenus se situent en général au bas de l'échelle. Les personnes dans les réserves militaires sont aussi absentes. De plus, pour fins de confidentialité, certaines données sur les très hauts revenus sont exclues. Les détenteurs de ces revenus représentent environ 0,1% des unités; la part de leurs revenus dans l'ensemble compte entre 0,8% et 1,7% du total. Il faudra tenir compte de ces absences lors de nos conclusions. Comme les unités exclues se situent aux deux extrémités de l'échelle des revenus, il se pourrait bien que l'inégalité observée au cours de l'étude soit sous-estimée par

1. Pour une description détaillée de cette enquête, se référer au document: Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, Cat. 13-207.
2. Une unité autoreprésentative est celle qui est représentée par un échantillon de sa propre population.

rapport à la réalité. Par ailleurs, les données pour 1967 incluent les très hauts revenus. Nous avons effectué un test sur les biais approximatifs apportés par l'exclusion des très hauts revenus pour les années 1971, 1973 et 1975.

L'exclusion des très hauts revenus parmi les unités familiales de notre échantillon en 1971, 1973 et 1975 réduit les coefficients de Gini respectivement de .008, .005 et .004. Comme le nombre des très hauts revenus est en diminution constante depuis 1967, il n'est pas étonnant de constater que leur exclusion de la répartition augmente de moins en moins l'inégalité de la répartition des revenus. Leur faible poids dans l'ensemble des unités familiales n'affecte pas de façon significative les indices d'inégalité.

L'ensemble des revenus de l'enquête sur les finances des consommateurs sous-estime d'environ 7 à 8% les revenus par comparaison aux revenus des comptes nationaux[1], après correction de ces derniers en fonction de la population et des définitions de l'EFC. Comme ces sous-estimations sont sensiblement les mêmes d'une année à l'autre, et que le coefficient d'inégalité n'est que peu affecté (selon les calculs du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, le coefficient serait affaibli de 2% à cause de ces sous-déclarations), les résultats de notre étude restent valables.

Nos résultats sont toujours établis à partir des données pondérées à l'échelle du Québec.

2. Concepts

L'unité de population

Dans la présente étude nous avons choisi l'unité familiale au sens du recensement comme base d'observation de la répartition des revenus. Ces unités familiales recouvrent en effet toute la population du Québec: les «hors famille» et les familles au sens recensement[2]. Nous aurions pu choisir les particuliers, i.e. chaque personne gagnant un revenu comptée comme une unité, mais cela ne nous renseigne pas sur les conditions de vie de ces individus. Si le revenu d'un particulier ne fait vivre que lui seul, ses conditions de vie ne sont pas les mêmes que s'il doit assurer la subsistance d'une famille de quatre ou cinq personnes. C'est pourquoi nous avons retenu les unités familiales au sens du recensement comme première base d'information[3].

---

1. Cette sous-estimation tient à la non-déclaration de la part des répondants de certains paiements de transferts, revenus nets d'emploi autonome et revenus de placements.
2. Voir la définition dans le lexique au début du rapport.
3. Les familles au sens du recensement comptent davantage de personnes «hors famille» que les familles au sens économique. Comme les revenus des «hors famille» sont inférieurs à la moyenne de revenus des unités familiales, l'inégalité des revenus des unités familiales au sens du recensement est légèrement plus élevée.

L'unité de revenu

Les revenus soumis à l'enquête sur les revenus des familles (EFC) se composent de tous les revenus reçus par les particuliers âgés de 14 ans et plus au cours d'une année[1]. Ces revenus, pour tous les membres des unités familiales, proviennent des sources suivantes: salaires et traitements, revenus des entreprises non constituées, revenus de placements, transferts et autres.

3. Méthodologie

Coefficient de Gini et répartition par décile

La méthodologie utilisée au cours des 3e, 4e et 5e chapitres consiste à diviser les unités de population par déciles (ou dixième de population) en allouant à chaque décile la part de revenu (privé, total ou disponible) qui lui revient, en commençant par la bas de l'échelle des revenus. Ensuite, après avoir établi le revenu médian, on observe la répartition du revenu entre les unités au-dessous et celles au-dessus de cette médiane. Ceci nous fournit un premier indice de l'inégalité de la répartition.

Un second indice est celui du coefficient de Gini, fréquemment utilisé dans ce genre d'études.

Le coefficient de Gini est calculé à partir des centiles de revenu.

$$G = .99 - .0002 \quad (\Sigma_i P_{100-i})$$

où P_{100-i} est la part de revenu total reçue par le centile $(100-i)$.

Un coefficient égal à 0 signifie une égalité parfaite, toute les unités recevant une même part de revenu. Par contre, un coefficient égal à 1 signifie une inégalité parfaite, tout le revenu étant reçu par une seule unité.

$$G = 1 - (P_1F_1) - \sum_{i=2}^{100} (P_i - P_{i-1}) \quad (F_i + F_{i-1})$$

où P_i : population cumulée

F_i : centiles cumulés

Les deux approches (coefficient de Gini et répartition par déciles) seront utilisées. La répartition par déciles est nécessaire pour déceler certaines redistributions de revenu que le coefficient de Gini enregistre mais qui passeraient inaperçues au niveau agrégé. Par souci de simplification, nous ne présentons dans le texte qu'un regroupement des déciles (5 premiers et 5 derniers).

---

1. Les données recueillies pour 1975 se rapportent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Échelle d'équivalence

Une échelle d'équivalence est une série d'indices, une pour chaque taille de famille. Il s'agit de diviser le revenu familial par l'indice approprié à la taille de la famille en question pour obtenir un revenu équivalent en termes de «bien-être» au revenu d'une personne seule. Le procédé est analogue à celui utilisé pour dégonfler le PNB.

Différentes méthodes existent pour l'estimation des échelles d'équivalence[1]. Les études du Montreal Diet Dispensary se basent sur les besoins minima, d'autres études basent leurs estimations sur les dépenses réelles des ménages de taille différente. Les méthodologies utilisées peuvent être très simples, ou plus complexes en utilisant des modèles économétriques de la demande des consommateurs.

Les résultats, fait surprenant, sont assez semblables. Au tableau I, nous reproduisons des échelles provenant de six pays différents, utilisant diverses méthodes d'estimation et pour plusieurs années. Si on donne au couple sans enfant, un poids de 100, l'indice pour une personne seule varie entre 58 et 79.

1. À ce sujet, voir ISHERWOOD, B.C. (28, 1976).

Tableau 1

Échelle d'équivalence: divers pays et années

Pays	Échelle et année	Couple	Personne seule	Enfants ou personne additionnelle	Couple + 2 enfants
Royaume-Uni	(A) Supplementary Benefit 1975	100 (1)	61	Age 0-4 18 5-10 21 11-12 26 13-15 32 16-18 38 (Moyenne 27)	154
Royaume-Uni	(B) McClements 1971/1972	100 (1)	55	Âge 0-4 13 5-10 22 11-12 26 13-15 28 16-18 38 (Moyenne 23)	146
Royaume-Uni	(B) McClements 1971/1972	100 (2)	61	Âge 0-1 9 2-4 18 5-7 21 8-10 23 11-12 25 13-15 27 16-18 36 (Moyenne 22.7)	145
Royaume-Uni	(C) Muellbauer 1975	100 (1)	n.d.	Âge 0-5 12 5-16 25 (Moyenne 18.5)	137
Royaume-Uni	(D) Niesr 1971	100 (2)	n.d.	Âge 0-4 8 5-14 29 (Moyenne 18.5) (3)	137
Royaume-Uni	(E) Bagley 1963	100	n.d.	(Moyenne 24)	148
CEE	(F) Expenditure Survey	100	55	Âge 0-2 11 2-4 17 4-6 22 6-8 28 8-10 33 10-12 39 12-14 44 (Moyenne 27.7)	155
E.U.	(G) US Department of Health Education & Welfare Report 1976	100 (2)	60	Âge 0-4 15 5-15 37 16-18 52 (Moyenne 34.7)	169
Australie	(H) Commission of Inquiry into Poverty Report 1973	100 (2)	61	Âge 0-5 10.4 (16.9) fille 6-14 17.4 garçon 22.7 fille 15- 26.7 garçon	138

Tableau 1

Échelle d'équivalence: divers pays et années

Pays	Échelle et année	Couple	Personne seule	Enfants ou personne additionnelle	Couple + 2 enfants
Norvège	(I) Bojer 1973	100 (2)	58	(23.5) (4)	147
Canada	(J) Statistique Canada 1975	100 (2)	69	3e personne 28 4e personne 24 5e personne 18 6e personne 17 (Moyenne 20.7)	152
Canada	(K) Conseil canadien de développement social (1974)	100 (2)	60	20	140
Canada	(K) Montreal Diet Dispensary	100 (2)	68	3e personne 27 4e personne 25	152

SOURCES: Ce tableau est adapté à partir de ISHERWOOD, B.C. (28, 1976).

(A) *Ordinary rate of supplementary benefit*, Grande-Bretagne, 1975.
(B) MC CLEMENTS, L.D., *Equivalence Scales for Children*, mimeo, juillet 1975.
(C) MUELLBAUER, J., Testing the Barten Model of Household Composition Effects and the Cost of Chilren, *Economic Journal*, vol. 86, septembre 1977, tableau 9.
(D) FIEGHEN, G.C., P.S. LANSLEY et A.D. SMITH, *Poverty and Progress in Britain 1953-73*, Cambridge University Press, 1977, tableau 7.6.
(E) BAGLEY, C., *The Cost of A Child*, Institute of Psychiatry, Londres, 1969, p. 10.
(F) EEC Expenditure Survey, cité par M.C. Sawyer, *Poverty in Some Developed Countries*, texte présenté à l'International Association for Research in Income and Wealth conference, Finlande, 1975.
(G) US DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE, *The Measure of Poverty*, 1976.
(H) COMMISSION OF INQUIRY INTO POVERTY, *Poverty in Australia*, 1975.
(I) BOJER, H., *The Effect on Consumption of Household Size and Composition*, European Economic Review, no 9, 1977, p. 169-193.
(J) STATISTIQUE CANADA, Seuils révisés de faible revenu, 1975, cité dans *Répartition du revenu au Canada selon la taille de revenu*, catalogue no 13-207, Ottawa, 1975.
(K) QUÉBEC, Ministère des Affaires sociales, *Mémoire au Comité de développement social*, 1976.

NOTES:
(1) Logement non inclus.
(2) Logement inclus.
(3) Dépend du rang dans la famille.
(4) Calculé à partir de la colonne 6.

Le poids donné à un couple avec 2 enfants varie entre 137 et 169. Ces résultats impliquent un certain consensus sur la proportion de revenu additionnel nécessaire pour compenser le coût des enfants.

Nous avons décidé d'adopter l'échelle d'équivalence implicite utilisé dans les seuils de faible revenu de Statistique Canada[1] en 1975. Ces seuils donne un poids de 69 à une personne seule et de 152 à un couple avec 2 enfants, i.e. aux environs de la moyenne des échelles.

1. Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, cat. no. 13-207, 1975.

Ces poids sont estimés selon le niveau de revenu où les familles de diverses tailles consacrent 62% de leur revenu au logement, alimentation et vêtements. Comme notre étude établit des comparaisons entre familles de différents niveaux de revenu, il est avantageux de se fier à une échelle établie à partir des comportements observés plutôt qu'à des budgets minima.

Un problème subsiste avec l'utilisation de nos échelles. Nous ignorons comment se regroupent les hors famille pour vivre. Si les personnes vivent en ménage avec d'autres, nous devrions ajuster leurs revenus en conséquence. Faute de renseignements, elles sont traitées comme personnes vivant seules.

De plus, une échelle d'équivalence qui s'adapterait à l'âge des enfants serait plus près de l'esprit de certains programmes gouvernementaux. Mais il reste que, notre échelle est fort convenable et améliore sans contredit nos résultats sans échelle.

Bibliographie

Bibliographie

1. ARROW, K.J., «Higher Education as a Filter», *Journal of Publics Economics*, juillet 1973, p. 193-216.

2. ASSOCIATION INTERNATIONALE FUTURIBLES, La croissance et l'inégalité des revenus, numéro hors série des *Futuribles*, Paris, juin 1976, page 67.

3. ATKINSON, A.B., *The Economics of Inequality, Clarendon Press, Oxford*, 1975.

4. ATKINSON, A.B., «The Distribution of Wealth and the Individual Life Cycle», *Oxford Economic Papers*, juillet 1971.

5. BEACH, C.M., «Cyclical Impacts on the Personal Distribution of Income», *Annals of Economic and Social Measurement*, vol. 5 (1), hiver 1976, p. 29-53.

6. BECKER, G., *Human Capital*, National Bureau of Economic Research, New York, 1964.

7. BECKER, G. et B.R. CHISWICK, «Education and the Distribution of Earnings», *American Economic Review*, mai 1966, p. 358-369.

8. BECKER, G., «Schooling and Inequality from Generation to Generation: Comment», *Journal of Political Economy*, part II, mai-juin 1972, p. 252-255.

9. BLAUG, M., «The Empirical Status of Human Capital Theory: A Slightly Jaundiced Survey», *Journal of Economic Litterature*, septembre 1976, p. 827-855.

10. BOBE, B., *La redistribution des revenus*, Recherches Panthéon Sorbonne, Série Sciences économiques, Economica, Paris, 1978.

11. BOYER, M. et R. Garcia, *L'impact de l'inflation sur les ménages au Canada, 1969-1975*, Conseil économique du Canada, document no 82, Ottawa, mars 1977.

12. BOWLES, S., «Understanding Unequal Economic Opportunity», *American Economic Review, Papers & Proceeding*, vol. 3, 1973, p. 346-356.

13. BOWLES, S. et V. NELSON, «The Inheritance of I.Q. and the Intergenerational Reproduction of Economic Inequality», *Review of Economics and Statistics*, vol. 56, 1974.

14. CAIN, G.C., «The Challenge of Segmental Labour Market, Theories to Orthodox Theory: A Survey», *Journal of Economic Litterature*, décembre 1976, p. 1215-1257.

15. CLOUTIER, J.E., *The Distribution of Benefits and Costs of Social Security in Canada, 1971-75*, Conseil économique du Canada, Discussion Paper no 108, Ottawa, février 1978.

16. CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *L'heure du réalisme, Quinzième exposé annuel*, Ottawa, 1978.

17. CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, *Le régime caché d'assistance sociale*, Ottawa, novembre 1976.

18. CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, *Le poids des impôts, le partage des bénéfices*, Ottawa, mars 1978.

19. COUSINEAU, J.M. et R. LACROIX, *Flexibilité des salaires et rigidité du chômage*, Conseil économique du Canada, document no 68, Ottawa, décembre 1976.

20. DINWIDDY, R. et R. REED, *The Effects of Certain Social and Demographic Factors on Income Distribution*, Royal Commission on the Distribution of Income and Wealth, Background Paper no 3, Her Majesty Statistical Office, Londres, 1977.

21. DODGE, D.A., «Impact of Tax, Transfers and Expenditure Policies of Government on the Distribution of Personal Income in Canada», *Review of Income and Wealth*, vol. 21, no 7, 1975, p. 1-51.

22. FOULON, A., G. HACHUEL et P. KENDE, *Analyse des effets de la redistribution des finances publiques en France en 1965 et 1970, CREDOC, Paris*, 1977.

23. GILLESPIE, W.I., *In Search of Robin Hood*, Institut de recherche C.D. Howe, Montréal, avril 1978.

24. GILLESPIE, W.I., «On the Redistribution of Income in Canada», *Canadian Tax Journal*, vol. XXIV (4), juillet-août 1976, p. 419-450.

25. GRAMLICH, E.M., *The Distributional Effects of Higher Unemployment*, Brookings Papers on Economic Activity, no 2, Washington, 1974.

26. HARRIS, R., «A Review of the Effects of Taxes and Benefits on Household Income, 1961-1975», *Economic Trends*, Londres, janvier 1977.

27. INSTITUTE FOR FISCAL STUDIES, *The Structure and Reform of Direct Taxation*, Report of a Commitee chaired by J.E. Meade, Georges Allen & Unwin, Londres, 1978.

28. ISHERWOOD, B.C., *Equivalence Scales: A Review of Estimation Methods*, Department of Health and Social Services, Royaume-Uni, 1976.

29. KAKWANI, N.C., «Application of Lorenz Curves in Economic Analysis», *Econometrica*, vol. 45 (3), avril 1977, p. 719-727.

30. KHETAN, C.P. et S.N. PODDAR, «Measurement of Income Tax Progression in a Growing Economy: The Canadian Experience», *Revue canadienne d'économique, vol. IX (4), novembre 1976, p. 630-646.*

31. KUZNETS, S., «Economic Growth and Income Inequality», *American Economic Review*, vol. 45, mars 1955.

32. KLEVMARKEN, A., *Statistical Methods for the Analysis of Earnings Data with Special Application to Salaries in Swedish Industry*, Stockholm, Almgrist & Wiksell, 1972.

33. LACROIX, R. et D. CHICOINE, «La richesse des particuliers et l'inflation», *Revue canadienne d'économique*, vol. X, no 1, février 1977.

34. LECAILLON, J., *L'inégalité des revenus*, Paris, Cujas, 1970.

35. LYDALL, H.F., *The Structure of Earnings*, Oxford, Clarendon Press, 1968.

36. LYDALL, H.F., *Theories of the Distribution of Earnings, in The Personal Distribution of Incomes*, ed. Atkinson, A.B., Georges Allen & Unwin Ltd, Londres, 1976.

37. MASLOVE, A.M., *L'incidence des impôts au Canada*, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1973.

38. McLEOD, N. et K. HORNER, *Changes in the Distribution of Income in Canada*, Santé et Bien-être social Canada, Recherches sur les politiques et planification à long terme, SWP 75-4, Ottawa, mai 1975.

39. MEADE, J.E., *The Just Economy*, George Allen & Unwin, Londres, 1976, p. 215-220.

40. MINCER, J., «On the Job Training: Costs Returns and Some Implications», *Journal of Political Economy*, octobre 1962, p. 50-59.

41. MINCER, J., «Investment in Human Capital and Personal Income Distribution», *Journal of Political Economy*, août 1958, p. 281-302.

42. MINCER, J., «The Distribution of Labour Incomes: A Survey with Special References to Human Capital Approaches», *Journal of Economic Litterature*, mars 1970, p. 1-26.

43. MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, *Comptes économiques du Québec, (revenus et dépenses), estimations annuelles 1961-1976*, Québec, 1978.

44. MODGRIDGES, M.J.H., *The Theory of the Growth of Employment Income*, Centre for Environmental Studies, Working Paper 4, 1970.

45. NICHOLSON, J.L., «How Should Indirect Taxes be Allocated when Estimating the Redistribution of Income», in *Public Economics and Human Ressources*, ed. A.J. Culyer et J. Wiseman, Cujas, Paris, 1977.

46. NICHOLSON, J.L., «The Distribution and Redistribution of Income in the United Kingdom», dans WEDDERBURN, D., *Poverty, Inequality and Class Structure*, Cambridge University Press, 1974.

47. NICHOLSON, J.L. et A.J.C. BRITTON, *The Redistribution of Income in the Personal Distribution of Income*, ed. A.B. Atkinson for the Royal Economic Society Georges Allen & Unwin Ltd, Londres, 1976, p. 313-350.

48. OPDQ, *La répartition des revenus au Québec: Analyse des facteurs socio-démographiques de l'inégalité des revenus des familles au Québec 1973*, par Monique DesRochers, Collection Dossiers, Québec, 1978

49. PAGLIN, M., «The Measurement and Trend of Inequality: A Basic Revision», *American Economic Review*, vol. 65 (4), septembre 1975.

50. PORATH, B.Y., «The Production of Human Capital and the Life Cycle of Earnings», *Journal of Political Economy*, août 1967.

51. PEN, J., *Income Distribution*, Penguin Press, Londres, 1971.

52. REDER, M. W., «The Change of Occupational Wage Differentials», *American Economic Review*, vol. 45 (5), décembre 1955.

53. REDER, M.W., «Theory of Income Size Distribution», dans Soltow ed, *Six Papers on the Size Distribution of Wealth Income*, National Bureau of Economic Research, New York, 1969.

54. RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, *Rapports annuels*, Québec.

55. ROY, L., *Le divorce au Québec, évolution récente*, ministère des Affaires sociales, Québec, mars 1978, p. 24.

56. SAHOTA, G.S., «Theories of Personal Income Distribution: A Survey», *Journal of Economic Litterature*, mars 1978, p. 1-55.

57. STATISTIQUE CANADA, *Faibles revenus au Canada 1969*, cat. no 13-553, Ottawa.

58. STATISTIQUE CANADA, *La population active*, cat. no 71-001, Ottawa.

59. STATISTIQUE CANADA, *Prix et indices de prix*, cat. no 62-001, Ottawa.

60. STATISTIQUE CANADA, *Projection des ménages et des familles pour le Canada et les provinces jusqu'en 2001*, cat. no 91-517, Ottawa.

61. STATISTIQUE CANADA, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, cat. no 13-207, Ottawa.

62. STEPHENSON, G.A., «The Effects of Taxes and Benefits on Household Income 1976», *Economic Trends*, no 292, Londres, février 1978.

63. STIGLITZ, J.E., «The Theory of Screening, Education and the Distribution of Income», *American Economic Review*, juin 1975, p. 282-300.

64. TAUBMAN, P., «Personal Characteristics and the Distribution of Earnings», dans *The Personal Distribution of Income*, ed. Atkinson, A.B., Georges Allen & Unwin Ltd, Londres, 1976.

65. THATCHER, A.R., «Year to Year Variations in the Earnings of Individuals», *Journal of the Royal Statistical Society*, serie A, vol. 131, 1968.

66. THATCHER, A.R., «The Distribution of Earnings of Employes in Great Britain», *Journal of the Royal Statistical Society*, serie A, vol. 131, 1968.

67. TINBERGEN, J., *Income Distribution Analysis and Policies*, North Holland, Amsterdam, 1975, 170 p.

68. WELCH, F., «Human Capital Theory, Education, Discrimination and Life Cycle», *American Economic Review*, mai 1975.